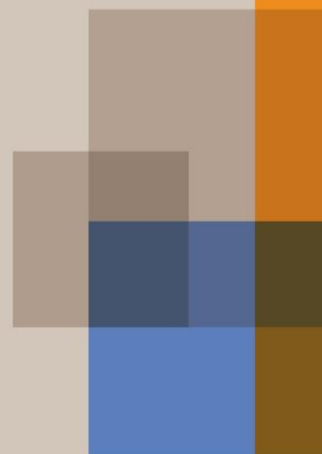
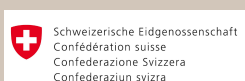




EVALUATION DE LA PRESTATION

"Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents
de type Maison Verte"

SERVICE DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE



Impressum

Edition

Service de protection de la jeunesse - SPJ

Unité de pilotage de la prévention - UPP

Etude et rapport d'évaluation

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA

Membres du comité de pilotage

SPJ

- Caroline Alvarez, responsable de programmes, Unité de pilotage de la prévention
- Sylvia Garcia Delahaye, chargée de recherche

Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) - parents

- Suzanne Baehler, accueillante, La Nacelle - Nyon
- Monique Bolognini, présidente, La Maison Ouverte - Lausanne
- France Frascarolo, présidente, Aux Quatre Coins - Renens
- Françoise Lipp, présidente et accueillante, La Maison Bleue - Cossonay
- Nathalie Monnin Gallay, accueillante, La Maisonnée - Morges
- Sandra Penseyres, présidente, La Maison des Petits Pas – Payerne

Diffusion

Service de protection de la jeunesse - SPJ

Unité de pilotage de la prévention – UPP

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens

Rapport également disponible sur notre site

www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/spj/documentation/publications/

Renens, novembre 2016

Remerciements

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud a développé avec le Service de santé publique le « Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents ». Dans ce cadre, depuis 2006, les « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents » de type « Maison Verte » (LAEP), constituent une prestation de base prioritaire et subventionnée. Ces dispositifs d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité sont des mesures de prévention universelle garantissant à toutes les familles un accueil non stigmatisant.

Le SPJ, soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du « Programme national contre la pauvreté », a conduit une évaluation de la prestation « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents ».

Le mandat d'évaluation a été confié au Bureau d'études BASS SA que nous tenons ici à remercier. Cette étude participative a été menée dans le respect de la particularité de ces lieux d'accueil (anonymat, bas seuil d'accès, libre accès, etc.) ce qui a permis d'obtenir l'adhésion des parties prenantes (comités, équipes d'accueillant-e-s et parents usagers).

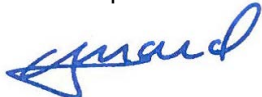
Nous remercions vivement les comités et les accueillant-e-s des LAEP pour leur collaboration active au sein du Comité de pilotage, dans l'aide à la collecte de données factuelles et pour leur participation au focus group.

Nous sommes également reconnaissants aux parents d'enfants en bas-âge qui fréquentent l'un ou l'autre des neuf lieux du canton qui ont participé à l'enquête et permis le recueil de leur parole et expériences en tant que bénéficiaires dans le cadre des focus group parents.

Cette démarche évaluative de nature qualitative, présentée dans le rapport BASS ci-joint, offre une meilleure connaissance des LAEP et des éléments de réflexion quant aux effets préventifs de ce type particulier d'accueil conjoint enfant-parent. Nous sommes convaincus que les recommandations formulées contribueront de manière concrète à valoriser et à améliorer nos prestations. Ici, les questions d'accessibilité, d'insertion et de mixité sociale, d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité sont un ensemble de mesures intégrées, complémentaires et incontournables en matière de lutte contre les inégalités pour favoriser le bon développement de l'enfant.

Nous souhaitons que les collaborations fructueuses et pragmatiques déjà existantes entre le SPJ et les LAEP mais aussi entre les différentes LAEP se poursuivent au nom de notre engagement commun auprès des enfants en bas-âge et de leurs parents avec une attention particulière portée aux familles vivant en contexte de vulnérabilité et, comme le disait Françoise Dolto de « faire en sorte que l'enfant ait la société à la bonne ».

Christophe Bornand



Chef du service de protection de la jeunesse

Caroline Alvarez



Unité de pilotage de la prévention

Evaluation des « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents, de type Maison Verte (LAEP) »

Rapport final

Sur mandat de l'Unité de pilotage de la prévention, Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud

Tanja Guggenbühl et Theres Egger

Berne, le 31 octobre 2016

Guggenbühl Tanja et Egger Theres, Evaluation des « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents, de type Maison Verte (LAEP) », Rapport final, sur mandat de de l'Unité de pilotage de la prévention, Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud, 2016.

Table des matières

Table des matières	I
Table des figures et des tableaux	III
Abréviations	III
Résumé	IV
1 Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Buts et concept de l'évaluation	1
1.2.1 Modèle d'analyse	1
1.2.2 Questionnement	3
1.2.3 Méthodologie	3
1.3 Structure du rapport	4
2 Description de la prestation	5
2.1 Concept de la Maison Verte, selon François Dolto	5
2.2 Les LAEP dans le canton de Vaud	6
2.2.1 Bref historique	6
2.2.2 Organisation et fonctionnement	6
2.3 Taux de couverture et fréquentation	8
2.4 Les publics accueillis	10
2.4.1 Age des enfants accueillis	10
2.4.2 Accompagnant-e-s	11
2.5 Attentes des familles	12
3 Accessibilité au LAEP	14
3.1 Information sur l'existence des LAEP	14
3.2 Conditions d'accueil	15
3.2.1 Gratuité	15
3.2.2 Horaires d'ouverture	16
3.2.3 Anonymat	17
3.3 Synthèse	18
4 Insertion sociale des familles	19
4.1 Parentalité et isolement	19
4.2 Contacts entre parents	20
4.3 Création de liens qui perdurent en-dehors du LAEP	21
4.4 Synthèse	22
5 Socialisation et encouragement précoce de l'enfant	23

5.1	Contacts des enfants	23
5.1.1	Contacts entre pairs	23
5.1.2	Contacts des enfants avec d'autres adultes	23
5.2	Jeux et règles	24
5.3	Sécurité dans le lieu d'accueil	25
5.4	Synthèse	25
6	Soutien à la parentalité et prévention des troubles affectifs et relationnels	26
6.1	Rôle des accueillant-e-s	26
6.2	Confiance des parents dans leur rôle éducatif	27
6.3	Lien enfant-parent	27
6.4	Synthèse	28
7	Mixité sociale	29
7.1	Fréquentation des LAEP par des groupes différents	29
7.2	Contacts entre familles de milieux socio-culturels différents	30
7.3	Synthèse	30
8	Conclusions et pistes de réflexion	31
9	Bibliographie	33
10	Annexes	34
10.1	Profil synthétique des parents ayant participé aux focus groups	34
10.2	Tableau utilisé pour l'enquête auprès des familles accueillies en mai 2016	35
10.3	Guides utilisés pour les focus groups	36
10.3.1	Avec les parents et les accompagnant-e-s	36
10.3.2	Avec les accueillant-e-s	37
10.4	Fiches descriptives des LAEP	38
10.5	Modèle proposé pour la présentation des statistiques et informations annuelles	43

Table des figures et des tableaux

Figure 1 Modèle d'analyse de la prestation LAEP.....	2
Figure 2 Evolution du nombre de visites (enfants et accompagnant-e-s) entre 2005 et 2015.....	9
Figure 3 Fréquentation du lieu d'accueil.....	10
Figure 4 Âge des enfants accueillis.....	11
Figure 5 Type d'accompagnant-e selon les visites.....	12
Figure 6 Sources d'information sur l'existence du LAEP utilisées par les familles	14
Figure 7 Langues principales parlées au sein des familles accueillies (plusieurs réponses possibles)	29
Tableau 1 Les 9 LAEP du canton de Vaud : structures et données statistiques.....	8
Tableau 2 Ouvertures des LAEP	17

Abréviations

ASANTE SANA : Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois

CAF : Caisse d'allocations familiales (France)

CNAF : Caisse nationale des allocations familiales (France)

COPIL : Comité de pilotage

EESP : Ecole d'études sociales et pédagogiques – HES.SO

ESPA : Enquête suisse sur la population active

LAEP : Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)- parents

LEO : Loi sur l'école obligatoire – Canton de Vaud

LSubv : Loi sur les subventions – Canton de Vaud

LProMin : Loi sur la protection des mineurs – Canton de Vaud

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

OFS : Office fédéral de la statistique

SPJ : Service de la protection de la jeunesse - Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

SSP : Service de santé publique du canton de Vaud - Département de la santé et de l'action sociale

Résumé

Le canton de Vaud compte 9 lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents, de type Maison Verte (LAEP). Ceux-ci s'inscrivent dans le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents. En 2015, le montant total de la subvention cantonale aux LAEP s'élève à 837'852 CHF.

Inspirés du concept élaboré par Françoise Dolto et son équipe, les LAEP sont des lieux de rencontre et d'écoute, dont la spécificité est d'accueillir les enfants accompagnés d'un parent ou d'un autre adulte qui en a la responsabilité.

Les objectifs préventifs poursuivis par les LAEP vaudois sont :

- favoriser l'insertion sociale des familles avec enfants d'âge préscolaire ;
- promouvoir la socialisation (apprentissage de la vie en société et préparation en douceur à la séparation) de l'enfant, ainsi que son encouragement précoce ;
- soutenir la parentalité et prévenir les troubles relationnels précoces ;
- et favoriser la mixité sociale.

La présente évaluation a pour buts, d'une part, d'illustrer la manière dont les LAEP contribuent aux quatre objectifs préventifs qu'ils poursuivent et, d'autre part, de contribuer à l'optimisation de la prestation délivrée par les LAEP, en particulier concernant son accessibilité.

La méthodologie utilisée pour mener à bien cette étude, outre l'analyse de la documentation pertinente, a consisté en la tenue d'une enquête écrite auprès des parents et accompagnant-e-s pendant le mois de mai 2016. Cette enquête a permis de récolter des informations sur le profil des familles bénéficiaires des LAEP, comptabilisant un échantillon de 720 enfants différents. Par ailleurs, l'organisation de focus groups, d'une part, avec les parents (à l'occasion de deux réunions différentes, réunissant 13 parents au total) et, d'autre part, avec les accueillant-e-s a rendu possible la collecte de données qualitatives, en particulier sur la perception de ces acteurs quant à l'accessibilité aux lieux d'accueil et à la contribution des LAEP aux objectifs préventifs.

Les publics accueillis et leur fréquentation

En 2015, les 9 LAEP du canton de Vaud ont recensé 22'434 visites d'enfants et 19'609 visites d'accompagnant-e-s. Ce nombre a cru de près de 38% en 10 ans (de 2005 à 2015). A relever que les visites peuvent être le fait de mêmes enfants, le nombre d'enfants différents accueillis

par an n'étant pas connu en raison de l'anonymat qui prévaut dans les LAEP. En revanche, les premières visites sont recensées : en 2015, 1'675 nouveaux enfants ont fréquentés un LAEP, soit 8.4% des visites totales, indiquant l'existence d'un renouvellement permanent d'une partie du public.

Les principales caractéristiques des enfants accueillis sont :

- qu'ils ont en moyenne 2 ans : la tranche d'âge la plus représentée parmi les enfants accueillis en mai 2016 est celle entre 1 an révolu et 2 ans, suivie des 2 ans révolus à 3 ans ;
- qu'ils sont accompagnés majoritairement par leur mère (pour 72% des visites) et pour 10% par leur père ;
- qu'ils fréquentent régulièrement le lieu d'accueil : 85% des personnes interrogées mentionnent y venir plusieurs fois par mois (dont 50% une fois par semaine).

Accessibilité au LAEP

La gratuité de la prestation, ainsi que la large publicité qui est faite auprès des acteurs de la santé et du social semblent permettre un large accès aux LAEP. Toutefois, il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure les LAEP sont connus de leur public cible. Par ailleurs, comme ce dernier se renouvelle constamment (dû aux nouvelles naissances et à la limite d'âge des enfants fréquentant les LAEP), un risque de nonaccès des nouvelles familles existe si le travail d'information n'est pas continuellement renouvelé. A relever que les éléments d'horaires d'ouverture et de gratuité semblent constituer des éléments plus décisifs pour les familles que l'anonymat lorsqu'on parle d'accessibilité au LAEP.

Insertion sociale des familles

Du fait même de devenir et d'être parent, couplé ou non à un éloignement géographique de son réseau (famille, amis), toute personne peut se retrouver dans une situation (temporaire) d'isolement. Les LAEP constituent des lieux spécifiques (délimités, encadrés et neutres) qui facilitent les contacts entre parents et peuvent donc contribuer à contrer l'isolement des familles. En fonction de l'attitude des parents et, dans une moindre mesure, de l'aménagement du lieu, les échanges sont plus ou moins favorisés et peuvent éventuellement déboucher sur des créations de liens qui peuvent perdurer en-dehors du lieu d'accueil. Des éléments peuvent en revanche faire obstacle aux contacts et à la mise en relation : la trop forte ou faible fréquentation

du lieu, la langue (difficulté pour les personnes allophones de s'intégrer dans des discussions, création de groupes linguistiques), le statut de l'accompagnant-e (en particulier, les pères et les mamans de jour, pour qui il est difficile de créer des contacts) et la distance géographique entre le lieu d'habitation et le LAEP (qui, de fait, permet difficilement la perdurance des contacts en-dehors du lieu d'accueil).

Socialisation et encouragement précoce

Différents éléments sont réunis au sein des LAEP pour favoriser l'encouragement précoce basé sur la stimulation des aptitudes motrices, linguistiques, cognitives et sociales de l'enfant pendant la période comprise entre la naissance et l'entrée à l'école. D'une part, la socialisation avec les autres enfants et les autres adultes, ainsi que l'attitude des accueillant-e-s, qui le considèrent comme une personne à part entière, y concourent. D'autre part, la présence de jeux différents de ce qui existe à la maison peut être source de stimulation, et la présence de règles permet l'apprentissage de la vie en société. Enfin, le fait que l'enfant s'y sente en sécurité, du fait de la présence continue d'un adulte qu'il connaît, offre le cadre dont il a besoin pour profiter pleinement des effets positifs de l'encouragement précoce. Ces mesures permettent de lutter contre les inégalités qui entravent le bon développement des enfants.

Soutien à la parentalité et prévention des troubles affectifs relationnels

La disponibilité des parents, rendue possible lorsqu'ils sont au lieu d'accueil, semble avoir un effet stimulant sur la relation enfant-parent et sur l'enfant lui-même qui sera plus à même de faire de nouvelles expériences. L'attitude des accueillant-e-s permet par ailleurs de soutenir le parent dans son rôle, en lui (re)donnant confiance dans ses propres compétences. Par ailleurs, le fait d'entendre un professionnel-le reconnaître la complexité d'être parent et de voir que d'autres parents traversent les mêmes difficultés permettent aux parents de relativiser leur situation et de dédramatiser des situations vécues comme difficiles avec leur enfant.

Mixité sociale

Les LAEP sont fréquentés par des publics très différents, que ce soit de par leur origine (en témoigne la grande variété de langues parlées par les familles accueillies), ou leur milieu socio-culturel. L'étude montre également que les publics se mélangent. Le risque de formation de groupes de langue existe néanmoins.

Conclusions et pistes de réflexion

De manière générale, les parents interrogés sont satisfaits de la prestation LAEP. Les familles en retirent en particulier la possibilité, pour les parents, d'établir des contacts avec d'autres adultes, leur permettant de tisser des liens sociaux et, pour les enfants, de se socialiser.

Les « clés de lecture » transmises par les accueillant-e-s, ainsi que le fait de côtoyer d'autres familles permettent aux parents de mieux comprendre des comportements de leur enfant et à dédramatiser certaines situations vécues comme difficiles.

L'étude montre par ailleurs que les LAEP, du fait que ce sont des lieux ouverts à toutes et tous et encadrés par des accueillant-e-s (contrairement aux places de jeux), garantissent une mixité sociale. La gratuité du lieu joue également un rôle essentiel dans l'accès. Enfin, la lutte contre l'isolement des parents, la socialisation de l'enfant et le renforcement du lien enfant-parent contribuent à prévenir des troubles relationnels précoces chez l'enfant.

L'étude fait apparaître certains défis ou difficultés concernant les éléments suivants :

■ **Accessibilité aux LAEP** : Les publics étant continuellement renouvelés, il serait important pour les LAEP de mener une réflexion sur la continuité, voire l'intensification des actions en vue d'informer sur leur existence. Par ailleurs, il pourrait être utile de sonder les familles accueillies sur leurs besoins en termes d'horaires et rééquilibrer éventuellement les ouvertures entre matinées et après-midi, tout en promouvant les ouvertures le samedi.

■ **Information sur le public accueilli** : D'une part, les informations sur les visites, compilées annuellement par les LAEP, pouvant différer selon le lieu d'accueil, une harmonisation de celles-ci serait importante. D'autre part, le nombre de familles différentes bénéficiant de la prestation LAEP n'est pas connu et une collecte de données sur 6 mois auprès des parents permettrait de disposer de cette information.

■ **Mixité sociale** : Parallèlement à l'existence de mixité sociale, existe le risque de formation de groupes linguistiques. Cette problématique, déjà connue des accueillant-e-s, pourrait faire l'objet d'échanges de pratiques entre les différents LAEP.

■ **Application des règles** : Bien que les règles de base soient généralement bien comprises et acceptées, leur application peut varier entre les LAEP, voire entre les accueillant-e-s et être jugée trop stricte par certains parents. Une réflexion entre les différents LAEP pourrait également être envisagée concernant les pratiques en lien avec l'application des règles.

1 Introduction

1.1 Contexte

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) du canton de Vaud a développé avec le Service de la santé publique (SSP) le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents. Dans ce cadre, les Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents, de type Maison Verte (LAEP) constituent une prestation de base prioritaire et subventionnée. Le canton de Vaud compte 9 LAEP, situés à Lausanne, Nyon, Yverdon, Renens, Morges, Aigle, Vevey, Cossonay et Payerne.

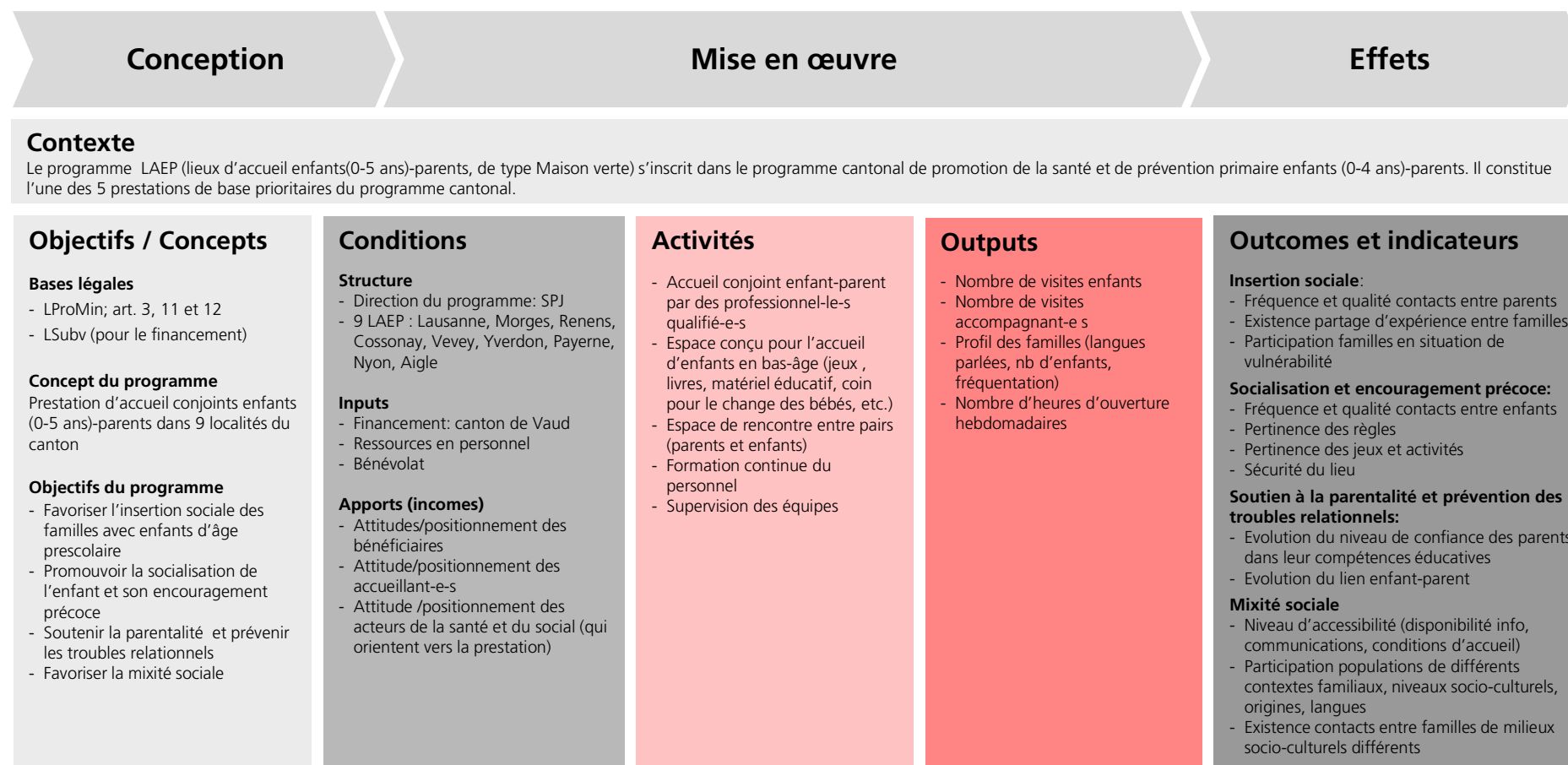
Le SPJ a saisi l'opportunité offerte par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), dans le cadre du volet « Encouragement précoce » du Programme national contre la pauvreté, pour conduire une évaluation de la prestation LAEP. Le Bureau BASS a été mandaté par le SPJ pour réaliser cette évaluation en étroite collaboration avec l'Unité de pilotage de la prévention. Un comité de pilotage (COPIL), composé de représentant-e-s du SPJ, de membres de Comités et d'accueillant-e-s des LAEP (voir Annexe 10.6 pour la liste détaillée) a accompagné la mise en œuvre de l'évaluation. Celui-ci a été consulté à chaque phase clé (établissement du concept d'évaluation, lancement de l'étude, discussion des résultats).

1.2 Buts et concept de l'évaluation

L'évaluation a pour buts, d'une part, d'illustrer la manière dont les LAEP contribuent aux quatre objectifs préventifs qu'ils poursuivent (voir ci-dessous) et, d'autre part, de contribuer à l'optimisation de la prestation délivrée par les LAEP.

1.2.1 Modèle d'analyse

Pour guider l'évaluation, un modèle d'analyse, qui permet de retracer la logique interne de la prestation LAEP (identifiée sous le terme de « programme ») a été construit (voir **Figure 1**). Les objectifs du programme ont été opérationnalisés en différents indicateurs (voir la colonne outcomes). Nous nous sommes également appuyés sur les outputs (données de base sur les prestations), qui ont en particulier été utilisés pour décrire les publics accueillis. Bien que l'évaluation ne se focalise prioritairement sur les éléments de contexte, conditions et activités, ceux-ci ont été considérés pour l'évaluation.

Figure 1 Modèle d'analyse de la prestation LAEP

Source: BASS

1.2.2 Questionnement

Pour la présente étude, le bureau BASS s'est attaché à répondre aux trois questions d'évaluation définies dans le cadre du COPIL :

- **1.** Quels sont les besoins et les attentes des parents/accompagnant-e-s et ceux-ci sont-ils en adéquation avec la prestation LAEP ?
- **2.** De quelle manière les LAEP contribuent-ils à atteindre les objectifs suivants ?
 - favoriser l'insertion sociale des familles avec enfants d'âge préscolaire ;
 - promouvoir la socialisation (apprentissage de la vie en société et préparation en douceur à la séparation) de l'enfant, ainsi que son encouragement précoce ;
 - et soutenir la parentalité et prévenir les troubles relationnels précoces.
- **3.** Quelle est l'accessibilité aux LAEP, en particulier pour les familles provenant de milieux sociaux vulnérables et comment se manifeste la mixité sociale au sein des LAEP ?

1.2.3 Méthodologie

Du point de vue méthodologique, l'évaluation se base sur cinq éléments constitutifs :

■ **Analyse des documents** : Cette première étape a permis d'étudier la documentation relative aux LAEP, que ce soit au niveau du canton de Vaud (notamment le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0 – 4 ans)-parents, au niveau du SPJ (Conventions et suivis de la prestation subventionnée) ou du concept élaboré par Françoise Dolto et son équipe, sur lequel les LAEP s'appuient (surtout les écrits de F. Dolto et de G. Neyrand). Des études réalisées sur d'autres LAEP, en particulier en France (l'étude au niveau national du Furet et celle du bureau ASDO et Caf du Rhône dans le Département du Rhône) ont également été consultées.

■ **Enquête écrite auprès des familles bénéficiaires** : Des données factuelles ont été récoltées auprès des parents et accompagnants fréquentant les LAEP pendant le mois de mai 2016, permettant de donner des éléments de réponse principalement pour la **question 3** et de recueillir des informations sur le profil des familles accueillies au sein des LAEP. En discussion avec le COPIL, il a été décidé de limiter les informations à 6 domaines (voir à cet effet le tableau utilisé pour l'enquête, en Annexe 10.2), soit :

- l'âge de l'enfant
- l'accompagnant-e (mère, père, etc.)
- la ou les langues parlées dans la famille
- le nombre total d'enfants dans la famille¹
- comment la famille a eu connaissance du lieu
- la fréquence des visites

Cette limite s'est imposée pour une meilleure faisabilité, ainsi que pour préserver l'anonymat des familles accueillies : d'une part, pour ne pas perturber le travail des accueillant-e-s (un questionnaire long aurait empiété sur l'accueil des familles) et, d'autre part, pour être facilement compréhensible également par les parents/accompagnant-e-s allophones. Les accueillant-e-s, préalablement informées de cette démarche, ont été chargées de poser par oral les questions à tous les parents/accompagnant-e-s lors de leur arrivée dans la LAEP sur une période de 3 semaines (du 9 au 27 mai 2016)² et d'inscrire les réponses dans un

¹ Cette information ne s'est finalement pas révélée pertinente pour l'analyse et n'apparaît donc pas dans la présente étude.

² Un LAEP a cependant débuté le recueil des données quelques jours plus tôt et un autre 1 semaine plus tard.

tableau prévu à cet effet. Au total, les réponses concernant 720 enfants différents et 1'312 visites ont été recensées dans 8 lieux d'accueil sur les 9 existants du canton de Vaud.

■ **Focus groups avec les parents** : 13 parents (10 femmes et 3 hommes, voir Annexe 10.1) qui accompagnent leur(s) enfant(s) dans l'un des LAEP du canton de Vaud (6 LAEP ont été représentés lors des discussions) ont été interviewés dans le cadre de 2 focus groups, permettant de récolter des informations en lien avec les **questions 1, 2 et 3**. Les focus groups d'une durée de 2 heures chacun ont eu lieu en juin 2016 (voir à cet effet, le guide des questions utilisé, Annexe 10.3.1). Afin de respecter leur anonymat vis-à-vis des lieux d'accueil, la méthode choisie pour sélectionner les participant-e-s au focus groups a été de faire distribuer par les accueillant-e-s des coupons d'inscription que les personnes intéressées pouvaient remplir (avec leur nom, une adresse email et un numéro de téléphone) et remettre dans une urne disposée à cet effet à l'entrée de chaque LAEP. Ainsi, seule l'équipe de recherche a eu connaissance du nom des participant-e-s aux focus groups. En raison du principe d'anonymat des usager-er-s des LAEP, il n'a pas été possible de sélectionner les participant-e-s selon une méthode aléatoire. Les participant-e-s aux focus groups sont donc celles et ceux qui ont manifesté leur volonté à participer à un groupe de discussion. De surcroît, ceci a suscité la participation de personnes qui s'expriment suffisamment bien en français et qui souhaitent témoigner. Il s'agit également de personnes qui fréquentent le lieu d'accueil de manière durable et qui en sont donc globalement satisfaits (le cas contraire, ils ne fréquenteraient plus les LAEP). Dans ce cadre, il n'a en effet pas été possible de recueillir l'avis des familles allophones ou qui ont décidé de ne pas ou plus fréquenter de lieu d'accueil après un ou plusieurs essais. Pour contrer ce biais, les accueillant-e-s ont été sondé-e-s (voir ci-dessous), sur la base de leurs expériences, sur ce que les familles vivaient dans les LAEP, en particulier les contacts avec les autres parents, les changements perçus dans le comportement des enfants ou encore dans la relation enfant-parent, ainsi que sur les possibles raisons, pour les familles de ne pas ou de ne plus fréquenter un lieu d'accueil.

■ **Focus group avec les accueillant-e-s** : Un troisième focus group a réuni 8 accueillantes représentant chacune un lieu d'accueil du canton de Vaud. Les questions ont été transmises à l'avance et travaillées en équipe (voir Annexe 10.3.2). Ce focus group, d'une durée de 2 heures, s'est également tenu au mois de juin 2016, entre les 2 focus groups avec les parents/accompagnant-e-s de manière à tenir compte des informations importantes recueillies lors du premier focus group. Les données collectées ont permis de répondre aux **questions 1, 2 et 3**.

La Maison Ou'verte Riviera a décidé de ne pas participer à la présente étude, jugeant que celle-ci ne permettait pas de respecter l'esprit du concept d'anonymat des LAEP de type Maison Verte.

1.3 Structure du rapport

Ce rapport s'attache d'abord à une description de la prestation LAEP (**chapitre 2**), qui rappelle d'une part brièvement le concept de Maison Verte créée par F. Dolto et son équipe duquel elle s'inspire et, d'autre part, présente l'origine, l'organisation et le fonctionnement, ainsi que les caractéristiques des publics accueillis par les neufs LAEP du canton de Vaud.

La question de l'accessibilité, en particulier comment les publics cibles sont informés de l'existence des LAEP, ainsi que celle de l'influence des conditions d'accueil (gratuité, horaires d'ouverture et anonymat) sur l'accès, sont traitées au **chapitre 3**.

Les **chapitres 4, 5, 6 et 7** sont consacrés à mesurer les effets des LAEP sur les quatre objectifs qu'ils poursuivent, soit l'insertion sociale des familles, la socialisation et l'encouragement précoce, le soutien à la parentalité, la prévention des troubles relationnels, ainsi que la mixité sociale.

Enfin, les conclusions et les piste de réflexion sont présentées en fin de rapport (**chapitre 8**).

2 Description de la prestation

2.1 Concept de la Maison Verte, selon François Dolto

En janvier 1979, Françoise Dolto et son équipe ouvrent un lieu particulier d'accueil enfants-parents à Paris, appelé la Maison Verte. Il s'agit d'un lieu de rencontre et d'écoute, dont la spécificité est d'accueillir les enfants (de moins de 4 ans) accompagnés d'un parent ou d'un autre adulte qui en a la responsabilité. Ce qui le différencie des lieux d'accueil traditionnels de garde du petit enfant en l'absence de ses parents.

Françoise Dolto décrit la Maison Verte comme « un lieu temporaire dont la vocation serait d'éviter la violence du traumatisme de la première expérience sociale vécue sans les parents ».³ La spécificité du lieu, l'accueil conjoint de l'enfant et d'un adulte, permettrait en effet à l'enfant de faire « un apprentissage en douceur de la vie sociale, dans la mesure où la présence d'un parent ou d'un proche lui permet à tout moment d'être rassuré »⁴.

L'enfant est ainsi au centre du dispositif : seul son prénom (et non celui de l'accompagnant-e) est inscrit sur le tableau lorsqu'il est accueilli ; l'adulte qui l'accompagne est désigné par le lien qui le lie à l'enfant. Pour F. Dolto, « ce qui importe, c'est que l'enfant soit pris pour lui-même [...], avec sa maman, son papa, sa grand-mère, sa gardienne [...] c'est-à-dire avec la personne auprès de qui il se sent en sécurité »⁵.

L'origine de cette initiative remonte à l'observation dans sa pratique thérapeutique que « les souffrances qui les [ses patients] amenaient chez elle, pour de longues et difficiles cures, auraient pu, pour un nombre d'entre elles, être évitées si elles avaient pu être parlées au moment où elles se nouaient, si quelque chose avait pu aider l'enfant et ses parents à sortir du mode de relation qu'ils avaient instauré dans ce moment »⁶. Ainsi, l'accueil et l'écoute offert aux enfants et aux parents qui fréquentent la Maison Verte contribuent à prévenir les troubles de la petite enfance ou plus généralement « les troubles de la relation d'un enfant à la société »⁷.

La Maison Verte s'appuie sur 6 principes essentiels :

- L'anonymat (pas d'inscription, ni de rendez-vous) permettant à la fois « de ne pas se sentir investi d'une position sociale à assumer » et « d'écarter toute possibilité de contrôle, de suivi, par une quelconque instance administrative ou thérapeutique »⁸ ;
- La gratuité, en-dehors d'une contribution laissée à l'appréciation de chacun ;
- L'inexistence de traitement ou de prise en charge thérapeutique ;
- L'intervention des accueillant-e-s uniquement sur demande, c'est-à-dire lorsqu'elles ou ils sont sollicités par les parents ou par les accompagnant-e-s ;
- Le renouvellement des équipes : un changement d'accueillant-e-s s'opère à chaque ouverture, ce qui renforce le fait qu'il n'y a pas de suivi et qui offre également aux familles le choix de changer d'équipe lorsqu'elles n'ont pas d'affinités ;
- L'existence de quelques règles et limites (port obligatoire d'un tablier pour jouer avec l'eau, ne pas dépasser une ligne lorsqu'on utilise un véhicule) dans le but « de faire comprendre à l'enfant l'intérêt pour soi-même et pour les autres des conventions à respecter dans toute vie en société »⁹.

³ DOLTO Françoise, « La Maison verte », in : Esquisses Psychanalytiques n°5, Printemps 1986.

⁴ NEYRAND Gérard, Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Paris : Syros, 1995, p. 18.

⁵ Ibid.

⁶ BERTHON Dominique, « La Maison verte à Paris », Présentation lors du Symposium international de Lausanne : L'accueil dans la petite enfance, 12, 13 et 14 septembre 1990.

⁷ Ibid.

⁸ NEYRAND (1995), op. cit., p. 19.

Depuis la création de cette première Maison Verte, différents lieux ont vu le jour, en particulier en France, mais également dans de nombreux autres pays, reprenant totalement ou en partie le concept de F. Dolto.

2.2 Les LAEP dans le canton de Vaud

2.2.1 Bref historique

Dans le canton de Vaud, le premier lieu s'inspirant du concept de la Maison Verte est la Maison Ouverte de Lausanne. Ce lieu, qui ouvre ses portes en 1991, est porté par une équipe de professionnel-le-s de la petite enfance, réunie de manière informelle, qui s'interroge sur la question de l'isolement des familles. Cette équipe se rend à Paris pour voir comment le concept de F. Dolto est concrètement mis en œuvre. Le SPJ soutient la conception du projet par la mise à disposition d'un poste à temps partiel, puis appuie le financement pour le fonctionnement du lieu, qui reçoit également une aide de la Ville de Lausanne.

La création des différents LAEP du canton s'inscrit dans une histoire propre, mais il s'agit toujours d'une impulsion par un groupe de professionnel-le-s s'inspirant de l'expérience de la Maison Verte à Paris. Leur lien avec l'Etat de Vaud n'est cependant pas formalisé avant 1997 : certains lieux reçoivent des appuis financiers ponctuels, d'autres sont entièrement auto-financés et s'appuient sur le bénévolat.

En 1997, le Grand Conseil décide d'encourager la création de LAEP (à ce moment-là, il en existe 4 dans le canton) et de leur assurer un soutien financier. 2 LAEP supplémentaires sont ouverts à Morges et à Aigle dans le cadre d'un projet-pilote.

En 2006, la Commission cantonale de prévention du canton de Vaud adopte le programme cantonal de promotion de la santé de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents¹⁰, basé sur une étude auprès des familles et des acteurs de la petite enfance réalisée en 2004. Le programme cantonal, mis en œuvre conjointement par le SPJ et le SSP (Service de la santé publique), met la priorité sur l'âge préscolaire et des prestations prioritaires en matière de prévention sont identifiées¹¹, dont les LAEP. La Maison des Petits Pas à Payerne et La Maison Bleue de Cossonay (qui existait déjà sous une forme un peu différente depuis 1987) complètent le dispositif.

Au total, 9 LAEP (voir **Tableau 1** pour une vue synthétique et **Annexe 10.4** pour les fiches détaillées) sont répartis sur l'ensemble du territoire vaudois, définis comme « lieu de rencontre et de parole, de soutien à la fonction parentale, d'apprentissage de la vie sociale pour l'enfant et de préparation en douceur à la séparation et à l'autonomie »¹².

2.2.2 Organisation et fonctionnement

Dans le canton de Vaud, les LAEP sont ouverts à tout adulte qui accompagne un enfant entre 0 et 5 ans. Ils sont gratuits (une participation par une contribution libre est cependant proposée aux parents dans certains LAEP).

⁹ Ibid.

¹⁰ Service de la santé publique (SSP) et Service de la protection de la jeunesse (SPJ), « Programme cantonal de promotion de la santé et prévention primaire enfants (0-6 ans) – parents. Document à l'intention des institutions et des intervenantes et intervenants professionnels », Mai 2006 (nommé « programme Petite enfance »). En 2015, le programme ressert l'âge du public cible aux enfants de 0 à 4 ans afin de se mettre en cohérence avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire inscrit dans la loi sur l'école obligatoire (LEO).

¹¹ Les conseils en périnatalité, les visites et consultations des infirmières pour nourrissons et enfants, l'information aux familles et aux professionnels sur les ressources (carnets d'adresse) et les informations aux parents sur le développement de leur enfant, ainsi que sur la prévention des accidents, constituent les autres axes du programme Petite enfance.

¹² Tel que mentionné dans la convention qui lie chaque LAEP au SPJ pour le subventionnement de la prestation de base prioritaire.

Les 9 LAEP reçoivent une **subvention** cantonale totale couvrant les salaires des accueillant-e-s¹³, leur supervision et formation continue (voir ci-dessous), ainsi que le loyer de la structure et les frais de fonctionnement (électricité, nettoyage, etc.). Basée sur le nombre d'heures d'ouverture du lieu, la subvention est définie dans le cadre d'une convention signée pour 3 ans, avec une décision de financement annuelle.¹⁴ En 2015, le montant total de la subvention aux 9 LAEP s'élève à 837'852 CHF. Les financements extérieurs (dons exceptionnels et contributions financières des parents) à la subvention cantonale constituent un apport négligeable pour assurer le fonctionnement des LAEP.

Les LAEP comptent chacun entre **8 et 12 accueillant-e-s**. Pour chaque ouverture (demi-journée), une équipe de 2 personnes accueille les enfants et leurs accompagnant-e-s. Les équipes sont multidisciplinaires. On trouve une majorité de personnes issues de la psychologie et l'éducation (spécialisée ou de la petite enfance), mais aussi de la psychomotricité, de l'enseignement et des soins (infirmières et sages-femmes). Chaque LAEP dispose de sa propre procédure d'engagement.

Une **formation continue** spécifique à destination des accueillant-e-s des LAEP de type Maison Verte a été mis sur pied depuis une quinzaine d'années. Elle est délivrée par l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques – HES.SO).¹⁵ Il n'y a pas d'obligation pour les accueillant-e-s travaillant dans un LAEP d'avoir suivi la formation. La responsabilité de la qualité de l'accueil, et donc la formation des équipes, incombe en effet aux comités des LAEP. Le SPJ prend en charge le coût de la formation¹⁶, mais les heures que les accueillant-e-s y consacrent ne sont pas rémunérées. En 2015, environ 70% des accueillant-e-s avaient suivi la formation de niveau 1 et 30% les niveaux 1 et 2. De manière plus générale, il est important de mentionner que les accueillant-e-s disposent des savoir-faire et savoir-être spécifiques à l'accueil conjoint enfant-parent de type Maison Verte, qui peuvent être renforcés lors des réunions d'équipe, des supervisions et des formations continues, mais qui sont surtout développés dans le cadre de la pratique même de leur activité d'accueillant-e.

Une part du travail des accueillant-e-s relève de l'**engagement bénévole**. En effet, les heures de formation, de supervision, de réunion d'équipe et de représentation au sein des comités ne sont pas rémunérées. Par ailleurs, les comités et les accueillant-e-s des LAEP organisent à tour de rôle une journée chaque année afin d'échanger sur différentes thématiques liées à leurs pratiques.

A l'exception de la Maisonnée, qui est reliée à la Fondation de la Côte, et de l'Atelier Ouvert, qui dépend de l'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois, les LAEP vaudois sont tous gérés par des **associations à but non lucratif** et indépendantes.

Enfin, les LAEP transmettent annuellement au SPJ un rapport d'activité, les **statistiques** sur le nombre de visites – nombre d'enfants et nombre d'accompagnant-e-s accueilli-e-s, l'âge des enfants et statut de l'accompagnant-e (mère, père, autre) –, les comptes et bilans de l'année précédente, le rapport d'organe de contrôle des comptes, ainsi que le budget pour l'année suivante.

¹³ Toutes les personnes travaillant comme accueillant-e dans un des 9 LAEP vaudois sont rétribuées de la même manière : elles reçoivent un salaire horaire brut de 40.80 CHF (qui a été augmenté à 45 CHF dès janvier 2016). Le salaire comprend les heures de présence auprès des familles accueillies et 1 heure de préparation pour 4 heures d'accueil.

¹⁴ Les montants varient de 37'300 CHF pour la plus petite subvention à 127'800 frs pour la plus grande.

¹⁵ La formation « Etre accueillant-e dans un lieu d'accueil enfants - parents de type Maison Verte » est ouverte à toute personne travaillant dans un LAEP. Elle se compose de 2 niveaux ; le niveau 1 dure 3 jours et coûte 690 CHF ; le niveau 2 dure 2 jours et coûte 460 CHF.

¹⁶ Le SPJ finance directement 250 CHF pour chaque accueillant-e du canton de Vaud qui suit la formation EESPet, par le biais de la subvention aux lieux d'accueil, fournit une enveloppe budgétaire annuelle à hauteur de 3% du salaire pour la formation continue (que ce soit la formation de l'EESP ou une autre formation, telle que la participation à un colloque, etc.).

Tableau 1 Les 9 LAEP du canton de Vaud : structures et données statistiques

LAEP	Lieu	Année création	Forme juridique	Heures ouverture/semaine	Nb visites enfants en 2015 ^a	Nb accompagnants en 2015	Nb 1eres visites	Nb accueillant-e-s ^b
La Maison Ouverte	Lausanne	1991	Association	20	3'703	3'129	387	9
La Nacelle	Nyon	1993	Association	9.5	1'355	1'229	116	8
Le Jardin Ouvert	Yverdon	1993	Association	17	3'585	3'030	303	11
Aux quatre coins	Renens	1996	Association	15	2'428	2'007	nc	10
Maisonnée	Morges	1997	Fondation ^d	21	3'271	3'373	267	10
Atelier Ouvert	Aigle	1997	Association ^c	13	1'401	1'075	149	11
Maison Ouverte	Vevey	1998	Association	19	2'349	2'215	245	12
La Maison Bleue	Cossonay	2006 ^e	Association	7.5	1'434	1'035	51	10
La Maison des Petits Pas	Payerne	2006	Association	12	2'908	2'516	167	7
Total				134	22'434	19'609	1'675	77

^a Ne sont pas ici considérés les enfants à naître.

^b Tous les postes d'accueillant-e sont des temps partiels (en général à 10%)

^c L'Atelier Ouvert dépend de l'Espace prévention de l'Est vaudois, qui fait partie de l'Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois (ASANTE SANA).

^d La Maisonnée dépend de l'Espace prévention La Côte, qui fait partie de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

^e La Maison Bleue fait suite au Jardin Maman, ouvert en 1987.

^f Cette moyenne est calculée sur 8 LAEP (le chiffre des premières visites n'étant pas recensé par le LAEP de Renens).

Source: BASS sur la base des informations transmises par les LAEP et collectées par le SPJ.

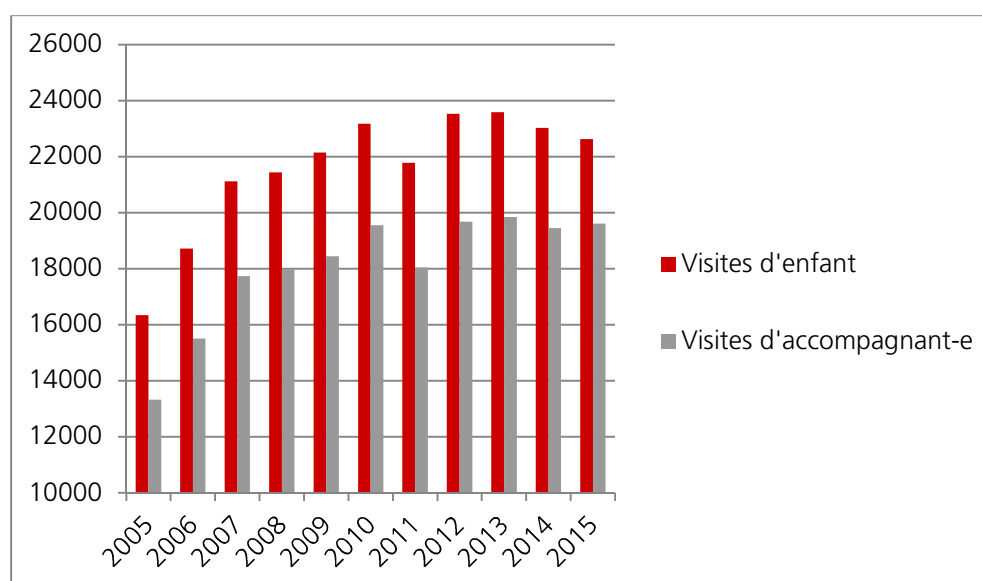
2.3 Taux de couverture et fréquentation

Concernant le taux de couverture du public cible par les LAEP dans le canton de Vaud, on compte un LAEP pour 5'487 enfants de 0-5 ans¹⁷. Il est intéressant de relever, à titre d'information, qu'en France l'objectif fixé pour 2016 est de un LAEP pour 3'500 enfants de 0 à 5 ans¹⁸.

En 2015, les 9 LAEP du canton de Vaud ont recensé **22'434 visites d'enfants** et 19'609 visites d'accompagnant-e-s. Ce nombre a cru de près de 38% en 10 ans (entre 2005 et 2015), avec une forte croissance entre 2005 et 2007 (voir **Figure 2**), qui s'explique principalement par la création de deux nouveaux lieux d'accueil en 2006, mais aussi par l'élargissement des horaires d'ouverture de la plupart des LAEP. Cette croissance tend cependant à se stabiliser dès 2012-2013, alors qu'on assiste parallèlement à une croissance démographique dans le canton de Vaud. Il n'est cependant pas possible de savoir si ceci concerne uniquement le nombre de visites ou également le nombre de bénéficiaires (voir ci-dessous pour la différence entre « bénéficiaire » et « visite »).

¹⁷ Au 31 décembre 2015, le canton de Vaud comptait 49'386 enfants de 0 à 5 ans. Source : Statistique Vaud.

¹⁸ Il est cependant à mentionner que la définition française des LAEP est plus large que la définition vaudoise et qu'elle compte également des structures qui ne ressortent pas du concept de Maison Verte. Cet objectif a été fixé dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat Français et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour la période 2013-2017 (voir p. 38). Pour le département du Rhône, le taux de couverture est de 1 LAEP pour 3'488 enfants de 0 à 5 ans. Source : ASDO et CAF du Rhône, « Les lieux d'accueil enfants parents du Rhône. Réalités et perspectives », Rapport final, Juillet 2015, p. 12.

Figure 2 Evolution du nombre de visites (enfants et accompagnant-e-s) entre 2005 et 2015

Source: Elaboration BASS sur la base des données collectées par le SPJ.

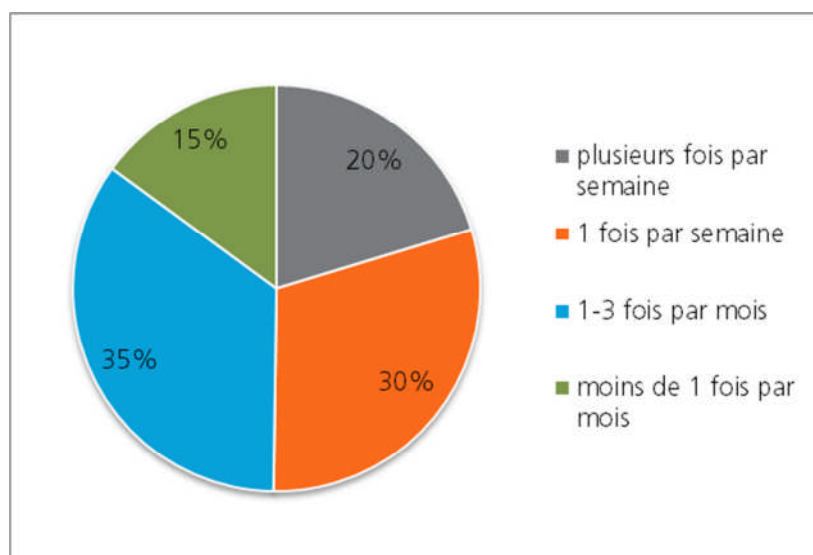
Cette figure comprend les enfants à naître (contrairement au chiffre mentionné dans le tableau 1), recensés par les 2 LAEP (La Maison des petits pas et l'Atelier Ouvert) qui les considèrent dans leurs statistiques.

En raison de l'anonymat qui prévaut dans les lieux d'accueils et donc le fait que les LAEP ne font pas de suivi du public accueilli, le nombre de bénéficiaires annuels, soit le nombre d'enfant *différents* qui fréquentent les lieux d'accueil au cours d'une année, n'est pas connu : seules les visites, qui peuvent être effectuées par les mêmes enfants plusieurs fois, sont recensées. Afin d'estimer le nombre de bénéficiaires annuels de la prestation LAEP, il faudrait mener une enquête de plus grande envergure auprès des familles usagères que celle que nous avons effectuée dans le cadre de cette étude.

En revanche, les LAEP recensent le nombre de premières visites : **1'675 nouveaux enfants** ont fréquentés un lieu d'accueil au cours de l'année 2015, correspondant à 8.4%¹⁹ du nombre total de visites, ce qui indique l'existence d'un renouvellement permanent d'une partie du public.

Concernant la fréquence des visites aux LAEP (voir **Figure 3**), il ressort de l'enquête que la plupart des personnes usagères les **fréquentent régulièrement** : 85% des personnes interrogées mentionnent y venir plusieurs fois par mois. 50% d'entre elles fréquentent même le LAEP sur une base hebdomadaire ; dont 20% plusieurs fois par semaine.

¹⁹ Le LAEP Aux quatre coins ne recensant pas cette information, le nombre de premières visites est calculé sur 8 LAEP uniquement (ainsi que le pourcentage de premières visites).

Figure 3 Fréquentation du lieu d'accueil

Source: Enquête auprès des familles accueillies dans 8 des 9 LAEP vaudois (mai 2016). Calculs BASS.

Nb de réponses totales = 635 (77 réponses concernant une première visite n'ont pas été considérées dans cette figure)

2.4 Les publics accueillis

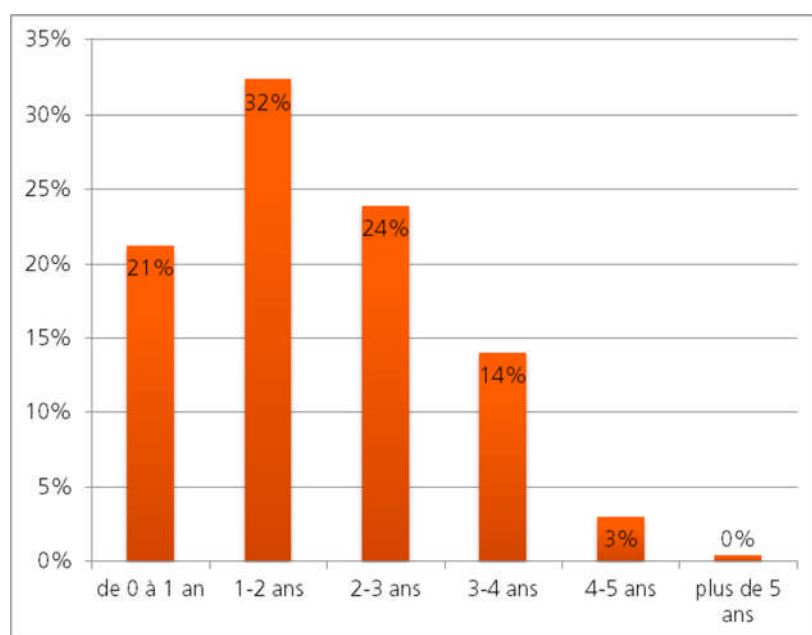
Dans le cadre de l'enquête auprès des familles, il a été possible de récolter des informations sur un nombre de thématiques limitées concernant le profil des publics usagers des LAEP (voir 1.2). Des données concernant l'âge des enfants accueillis, le lien avec l'accompagnant-e (mère, père, autre), ainsi que les langues principalement parlées au sein de la famille ont été collectées auprès des usagè-re-s de 8 LAEP (pour ce dernier point, voir 7.1).

Enfin, les focus groups ont permis d'interroger les parents, ainsi que les accueillantes sur les réponses aux besoins et sur les attentes des familles par rapport aux lieux d'accueil (voir 2.5).

2.4.1 Age des enfants accueillis

Sur la base de l'enquête menée auprès des usagers des LAEP, la tranche d'âge la plus représentée parmi les enfants accueillis en mai 2016 (**Figure 4**) est celle entre 1 an révolu et 2 ans (32% des enfants accueillis pendant la période de l'enquête), suivie des 2 ans révolus à 3 ans (24%). La tranche 0 à 1 an (21%) et celle de 3 ans révolus à 4 ans (14%) suivent, alors que les plus de 4 ans sont très peu représentés. La moyenne se situe quant à elle à 2 ans.

Il semble ainsi que la prestation LAEP est tout à fait adaptée au public auquel elle s'adresse, en particulier la tranche 0-4 ans. Autant les accueillantes que les parents mentionnent que le lieu d'accueil est moins bien adapté pour les enfants au-delà de 4 ans qui trouvent moins d'activités correspondant à leur niveau de développement. Ainsi, un parent témoigne : « *Ma plus grande va avoir 4 ans et elle est trop grande maintenant... elle s'ennuie un peu, mais elle va encore devoir attendre pour l'école* ». Un autre confirme : « *Quand ma fille a dû arrêter, je trouvais dur mais en même temps le lieu n'était plus adapté elle devenait trop grande* ». Plusieurs équipes d'accueillant-e-s estiment que l'accueil des plus de 4 ans, en particulier ceux qui fréquentent déjà l'école, ne fait pas sens. Certains LAEP ont ainsi décidé de limiter l'accueil aux 4 ans révolus, d'autres à l'entrée à l'école. Les parents interrogés mentionnent que la possibilité d'amener la grande sœur ou le grand frère, même lorsqu'ils ont déjà 4 ou 5 ans, permet de faciliter l'organisation.

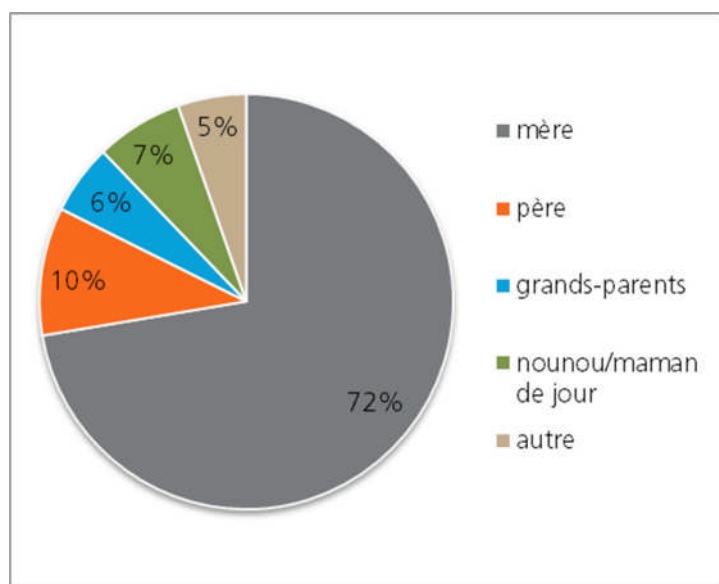
Figure 4 Âge des enfants accueillis

Source: Enquête auprès des familles accueillies dans les LAEP vaudois (mai 2016). Calculs BASS.
Nb de réponses totales = 719

2.4.2 Accompagnant-e-s

72% des visites d'accompagnant-e-s sont le fait des mères ; 10% des pères (**Figure 5**). La répartition dans le couple du temps de travail à l'extérieur de la maison explique en grande partie ce phénomène. A cet effet, les parents interrogés mentionnent que si plus de LAEP proposaient une séance le samedi (actuellement 4 LAEP sur 9 ont une ouverture le samedi, voir à cet effet 3.2.2), la participation des pères pourraient être renforcée.

Dans 82% des visites, c'est donc un parent qui accompagne l'enfant (et même dans 88% un parent ou un grand-parent). Ce résultat est important du fait que certains des objectifs des LAEP, en particulier ceux de soutien à la parentalité et d'insertion sociale des familles, font surtout sens si les enfants sont accompagnés de leurs parents, voire de leurs grands-parents. Cela est moins le cas lorsqu'ils sont accompagnés par des professionnel-le-s (nounous, mamans de jour, jeunes filles au pair, etc.), constituant uniquement 7% des situations. Dans la catégorie autre, on trouve notamment des autres membres de la famille (tante en particulier) ou d'autres personnes proches de la famille (amis, parrain/marraine, etc.).

Figure 5 Type d'accompagnant-e selon les visites

Source: Enquête auprès des familles accueillies dans les LAEP vaudois (mai 2016). Calculs BASS.
 Nb de réponses totales = 749 (certains enfants pouvant en effet être accompagnés de plusieurs adultes).

2.5 Attentes des familles

Les parents interrogés lors des focus groups ont mentionnés différents types d'attentes qu'ils avaient par rapport aux LAEP. Les éléments qui sont le plus ressortis sont, d'une part, une attente par rapport à leur enfant, en particulier la **socialisation** de celui-ci et, d'autre part, une attente pour eux-mêmes, soit le **contact avec d'autres parents**, voire une intégration dans la vie locale pour des familles nouvellement arrivées dans la région ou des parents isolés de par leur nouvelle situation (voir 4.1).

Une attente explicite par rapport à la relation enfant-parent est en revanche peu ressortie (mentionnée par un seul parent), mais les parents notent un renforcement du lien avec leur enfant lorsqu'on les interroge sur les apports de la fréquentation d'un LAEP (voir 6.3).

Les autres attentes et besoins mentionnés par les parents sont (dans l'ordre croissant du nombre de mentions) :

- Se retrouver dans un contexte francophone (que ce soit pour les parents ou pour les enfants)
- La recherche de soutien pour les questions d'éducation ;
- La recherche d'autonomie de la part de leur enfant. Plusieurs parents évoquent le fait que les enfants sont beaucoup collés à eux à la maison: « *Au lieu d'accueil, je peux aller aux toilettes tranquillement, et c'est déjà beaucoup* ».
- Le besoin de changer de cadre ou d'occuper le temps. Une maman explique qu'aller au LAEP permet de « *sortir du train-train des couches-biberons* ». Une autre dit : « *On sort de chez soi, on bouge, on doit faire l'effort d'y aller, ça crée une activité* ».
- Le besoin de disposer d'un espace de jeux libre pour les enfants, qui peuvent ainsi jouer sans déranger (soit les voisins, ou les autres membres de la famille, comme le papa qui dort parce qu'il travaille de nuit, etc.) dans un lieu suffisamment spacieux (pour certaines familles, la taille du logement fait obstacle aux jeux des enfants) ;
- La préparation de la séparation en vue du début de la crèche ou de l'école.

Les 13 parents interrogés lors des focus groups mentionnent tous que le lieu a globalement répondu à leurs attentes. Certains imaginaient cependant avoir plus de contacts avec d'autres parents. Quelques parents ont en revanche été surpris par la qualité de l'encadrement, et ne s'attendaient pas à ce que les accueillant-e-s disposent d'une si bonne formation dans le domaine éducationnel.

Comme relevé plus haut (1.2), les parents interrogés sont ceux qui continuent à fréquenter un LAEP (ceux qui n'utilisent plus la prestation n'ont pas pu être contactés), on peut donc supposer qu'ils sont donc, à ce titre, plutôt favorables à la prestation. Il serait intéressant de savoir quel pourcentage des nouveaux usagers ne sont jamais revenus. En France, quelques LAEP ont recensé ce chiffre et il ressort qu'une minorité ne revient jamais, soit un quart à un tiers des primo-utilisateurs.²⁰

²⁰ NEYRAND (1995), op. cit., p. 212.

3 Accessibilité au LAEP

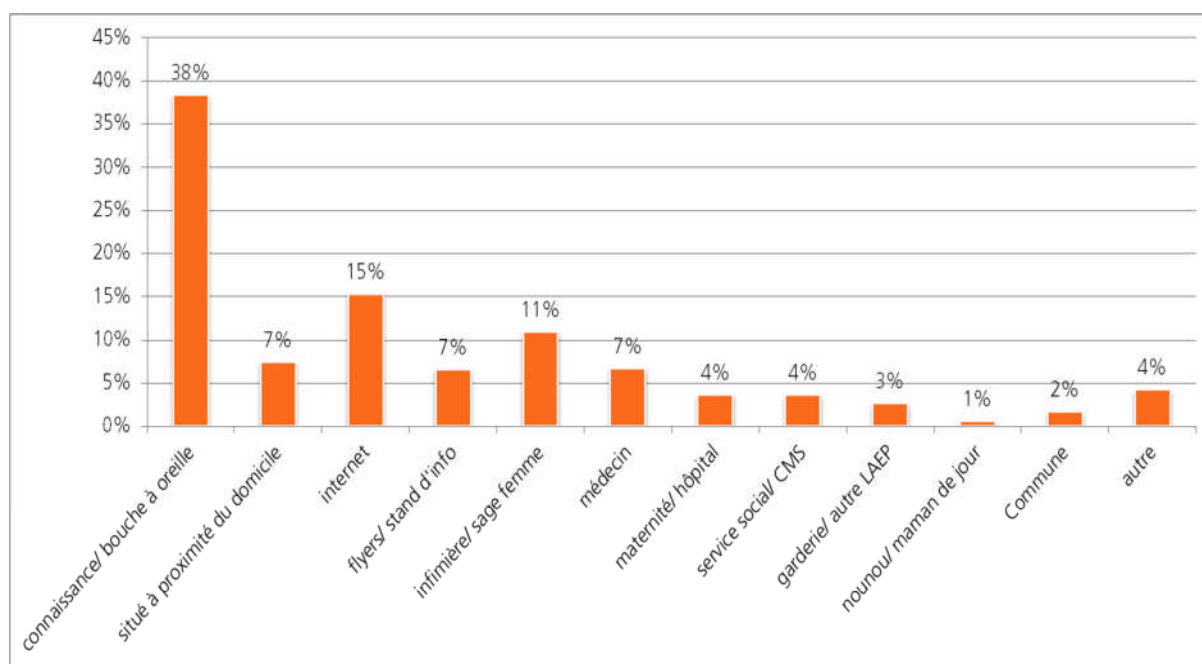
L'accessibilité au LAEP dépend de plusieurs éléments ; le premier étant le fait de connaître l'existence du lieu d'accueil. Les LAEP n'étant fréquentés que pendant une période déterminée par la même famille, en raison de la limite d'âge des enfants accueillis (0-5 ans), le public cible est perpétuellement en train de se renouveler, ce qui demande une information continuelle. La gratuité, les horaires d'ouverture, ainsi que l'anonymat représentent également des facteurs importants pour garantir l'accès aux lieux d'accueil.

3.1 Information sur l'existence des LAEP

Dans l'enquête réalisée auprès des familles, il leur a été demandé comment elles avaient eu connaissance du lieu d'accueil. Les résultats montrent (**Figure 6**) que **le réseau** (amis, voisins, famille) constitue la plus importante source d'information ; cité par 38% des personnes interrogées. Les **acteurs de la santé** (infirmière de la petite enfance, sage-femme, médecin, maternité, hôpital) forment la deuxième source en termes d'importance, mentionnés par 24% des participant-e-s à l'enquête. **Internet** fait également partie des sources importantes avec 15% de réponses. La catégorie autre comprend notamment l'espace prévention, un centre pour femmes et le carnet d'adresse (cité une seule fois).

Lors des entretiens qualitatifs (focus group), plusieurs parents ont mentionné que, bien qu'ils possédaient déjà l'information de l'existence du lieu, ce qui les avait convaincus de s'y rendre était le fait d'avoir discuté de la prestation avec des connaissances ou des accueillant-e-s sur des stands. Ainsi, le fait de recevoir une information neutre (par exemple via un flyer) n'est pas forcément suffisant ; il faut également que cette information soit transmise par une personne de confiance pour quelle crée réellement un impact.

Figure 6 Sources d'information sur l'existence du LAEP utilisées par les familles



Source: Enquête auprès des familles accueillies dans les LAEP vaudois (mai 2016). Calculs BASS.
Nb de réponses totales = 720

Faire connaître le lieu d'accueil est une tâche qui ressort de la compétence des LAEP. Les pratiques recensées auprès des accueillantes, interrogées dans le cadre du focus group, en termes d'information sur l'existence du lieu d'accueil sont notamment :

- La production de flyers ou de plaquettes de présentation, pour certains LAEP en plusieurs langues, et distribution ou envoi de ceux-ci aux professionnel-le-s de la santé (opération qui est souvent renouvelée), en particulier les pédiatres, les infirmières Petite Enfance, les gynécologues, les maternités ;
- Le site Internet ;
- L'invitation de professionnel-le-s de la santé et du social à une séance d'information ;
- La présentation du LAEP lors des séances d'information aux nouveaux habitants de la Commune ;
- La tenue d'un stand d'information lors de manifestations (fête de quartier, comptoir, marché, etc.)
- L'organisation de portes ouvertes pour tous publics.

Parmi ces différents moyens d'information, les accueillantes interrogées ont mentionné être particulièrement convaincues des effets de la présentation des LAEP **lors de la séance d'information aux nouveaux habitants**, qui est surtout possible dans les villes de petite et moyenne taille, du **site Internet**, et de la **distribution des flyers auprès des professionnel-le-s de la santé**, qui font office de multiplicateurs. Le site Internet constitue une ressource très importante pour les personnes qui ne disposent pas de réseau (amis, familles) localement. De surcroît, de plus en plus d'informations à destination des jeunes parents se trouvent sur internet. Il serait ainsi important de développer plus l'information dans ce sens.

La **visibilité du lieu** a également été mentionnée comme jouant un rôle important. Le fait que le LAEP se trouve dans le même bâtiment ou à proximité d'un autre service destiné aux familles en bas âge (tels que la ludothèque, les espaces de consultation infirmières Petite Enfance, la bibliothèque, etc.) favorise sa connaissance, ainsi que le fait de disposer d'une vitrine au rez-de-chaussée d'une rue passante et d'être bien signalisé.

En revanche, la **distribution de flyers** ou d'information à la maternité semble moins efficace du fait que les parents doivent déjà accumuler beaucoup de nouvelles informations à ce moment-là et ne sont pas prêts à en recevoir d'autres. L'expérience de tenir un **stand d'information** au marché a également été mentionnée comme peu efficace par les accueillantes car des personnes pensaient qu'elles souhaitent vendre quelque chose. Néanmoins, le fait de tenir un stand dans d'autres événements (fêtes de quartier, etc.) permet aux accueillant-e-s de rencontrer des parents et déjà d'établir un premier contact.

3.2 Conditions d'accueil

Les conditions d'accueil et en particulier l'adéquation entre celles-ci et les besoins des familles contribuent à l'accessibilité du lieu. Nous les avons donc examinées et confrontées aux appréciations des familles.

3.2.1 Gratuité

La gratuité de la fréquentation de la Maison Verte était déjà un principe important aux yeux de F. Dolto, permettant de garantir un accès à toutes les familles, comme l'explique G. Neyrand.²¹ Alors que F. Dolto parlait « d'une gratuité de principe », la position de son équipe a ensuite évolué pour reconnaître l'intérêt d'une participation financière des familles. Celle-ci permettrait « l'annulation de la dette contractée dans l'utilisation du service »²².

²¹ NEYRAND (1995), op. cit., p. 166.

²² NEYRAND (1995), op. cit., p. 139.

En France, la gratuité totale reste cependant la pratique la plus courante à l'heure actuelle : dans 75% LAEP²³, l'accueil est totalement gratuit, une participation financière libre est demandée dans 14% des lieux d'accueil et 11% ont un tarif imposé.²⁴

Les 9 LAEP du canton de Vaud s'inscrivent également dans un principe de gratuité ; néanmoins certains lieux demandent une contribution symbolique aux parents²⁵. Il ressort des discussions avec les parents que la gratuité (voire une contribution symbolique) est un élément primordial. Plusieurs personnes ont mentionné que si la prestation était payante, elles ne pourraient pas y participer. Ainsi, une mère de trois enfants, qui fréquente un LAEP plusieurs fois par semaine, explique : « *On habite à côté de la maison de quartier, et ça coûte 5 frs par matinée, c'est donc clairement pas faisable pour nous. Au LAEP, on y va parce que c'est gratuit, mon mari est aux études, on a 2'000 frs pour vivre.* » Ce témoignage montre qu'une participation même faible peut constituer un obstacle à la fréquentation d'un LAEP pour les familles vivant avec un faible revenu. Ainsi, une participation libre a l'avantage de permettre à la fois aux parents de ne pas contracter de dette symbolique envers le lieu d'accueil et de ne pas empêcher l'accès.

3.2.2 Horaires d'ouverture

Dans le canton de Vaud, les heures d'ouverture varient assez fortement d'un LAEP à l'autre : entre 3 et 7 demi-journées, avec une moyenne de 5 demi-journées d'ouverture. Ces plages sont assez importantes, quand on les compare avec la France. Dans le département du Rhône, trois quarts des LAEP n'ouvrent que 1 à 2 demi-journées par semaine²⁶, la moyenne française est, quant à elle, de 2 demi-journées par semaine²⁷.

Il ressort des entretiens de groupe avec les parents, que pour une partie des personnes interrogées, les horaires du matin sont plus adaptés à leurs besoins que ceux de l'après-midi. Les raisons évoquées sont, d'une part, les siestes qui se font le plus souvent l'après-midi et, d'autre part, la compatibilité avec l'horaire scolaire (les après-midis d'école étant beaucoup plus courts – environ 1.5 heure – que les matinées – environ 3 heures). Plusieurs participant-e-s ont dit regretter qu'il n'y ait pas plus de matinées ouvertes.

Il existe en effet un déséquilibre entre les horaires du matin et ceux de l'après-midi, puisqu'on compte, sur l'ensemble des 9 LAEP, 18 ouvertures en matinée contre 25 l'après-midi (**Tableau 2** Ouvertures des LAEP **Tableau 2**). Certains parents, dont les enfants dorment longtemps le matin mentionnent cependant apprécier les horaires de l'après-midi. Ainsi, un équilibre entre les matinées et les après-midi, au sein de chaque lieu d'accueil, comme c'est déjà le cas dans plusieurs LAEP, permettrait de mieux répondre aux besoins des familles.

Nous relevons par ailleurs que moins de la moitié des lieux (4 sur 9) proposent une séance le samedi. Comme mentionné plus haut (voir 2.4.2), une généralisation de l'ouverture du samedi pourrait permettre une plus importante participation des pères qui travaillent en semaine.

²³ Comme mentionné plus haut, les études françaises considèrent une définition plus large des LAEP et tiennent ainsi également compte de lieux qui ne s'appuient pas sur le concept de Maison Verte. Cette remarque est valable pour toutes les informations reprises des études françaises.

²⁴ SCHEU et FRAIOLI (2010), op. cit., p. 20.

²⁵ La pratique diffère entre les LAEP vaudois : alors que certains lieux demandent une contribution fixe (le plus souvent de 2 frs par demi-journée), certains appliquent un montant libre et d'autres encore ne demandent pas de contribution.

²⁶ ASDO et Caf du Rhône (2015), op. cit., p. 18.

²⁷ SCHEU et FRAIOLI (2010), op. cit., p.19. L'étude ne donne cependant pas d'information sur les montants de la participation financière.

Tableau 2 Ouvertures des LAEP

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Ap-midi	Matin	Ap-midi	Matin	Ap-midi	Matin	Ap-midi	Matin	Ap-midi	Matin	Ap-midi
La Maison Ouverte												
La Nacelle												
Aux quatre coins												
Atelier Ouvert												
Maisonnée												
Le Jardin Ouvert												
La Maison Bleue												
La Maison des Petits Pas												
La Maison Ou'Verte												

Source: Elaboration BASS sur la base des informations transmises par les LAEP

3.2.3 Anonymat

L'anonymat du lieu fait partie du concept de base tel qu'élaboré par F. Dolto et son équipe. Cela permet, comme mentionné plus haut (voir 2.1), de garantir qu'aucune trace du nom ni qu'aucun renseignement permettant d'identifier les usager-e-s ne soit transmis à quiconque, personne ou institution. Cet anonymat offre ainsi un espace de liberté aux familles, qualifié de « liberté externe »²⁸ par Neyrand.

Les résultats de cette étude montrent cependant que l'anonymat revêt peu d'importance parmi les familles interrogées. Un propos tenu par une mère résume ce qui a été dit par d'autres parents : « Pour moi, l'anonymat ou pas, ça ne changerait rien ».²⁹ Ces résultats rejoignent ceux de la recherche de Neyrand pour laquelle 100 parents ont été interviewés : « la question de l'anonymat est loin de faire l'unanimité chez les parents »³⁰.

En revanche, la « liberté interne »³¹, c'est-à-dire le fait « de pouvoir aller au LAEP quand on veut », sans inscription, « de se sentir libre d'y aller ou de ne pas y aller », ou encore de ne pas avoir besoin de venir en début d'ouverture du lieu et de rester jusqu'à la fin, est très importante pour les parents interrogés. Cette liberté interne n'est cependant pas liée à l'anonymat. Il est en effet tout à fait possible de dissocier ces deux éléments. Ainsi, nous estimons, en particulier au vue de la réaction des parents, que recueillir ponctuellement davantage d'informations sur les familles qui fréquentent les LAEP pour mieux connaître et faire reconnaître les activités des lieux d'accueil (tout en garantissant bien sûr une confidentialité et une simplicité dans la récolte des informations) n'empiète pas sur la liberté de fréquentation du lieu, ni sur l'anonymat dont jouissent les parents.

Cela rejoint le fait que selon les accueillantes interrogées lors des focus groups, les parents étaient à l'aise, voire pour certains très contents, de répondre aux questions de l'enquête réalisée dans les LAEP. Des accueillantes mentionnent de surcroît que cela a été l'occasion d'échanges plus approfondis avec les parents.

²⁸ NEYRAND (1995), op. cit., p. 112.

²⁹ On peut cependant supposer que les familles pour qui l'anonymat pourrait constituer un facteur important, en particulier des familles qui vivent des difficultés, n'aient pas été représentées parmi les parents interrogés dans le cadre des focus group de notre étude.

³⁰ NEYRAND (1995), op. cit., p. 255.

³¹ NEYRAND (1995), op. cit., p. 112.

3.3 Synthèse

Au vu des informations que nous avons pu récolter, rien ne semble indiquer que des groupes n'ont pas accès à la prestation. La gratuité de la prestation (avec une contribution financière symbolique proposée aux parents dans certains LAEP), ainsi que la large publicité qui est faite auprès acteurs de la santé et du social (multiplicateurs) semblent en effet permettre un large accès. Toutefois, il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure les LAEP sont connus de leur public cible. De surcroît, comme ce dernier se renouvelle constamment (dû aux nouvelles naissances et à la limite d'âge des enfants fréquentant les LAEP), un risque de nonaccès des nouvelles familles existe si le travail d'information n'est pas continuellement renouvelé. L'étude révèle enfin que, lorsque l'on aborde avec les parents interrogés la question d'accessibilité au LAEP, les éléments de liberté de fréquentation dans le cadre des horaires d'ouverture et la gratuité sont des éléments importants alors que la garantie de l'anonymat est une notion peu présente.

4 Insertion sociale des familles

Les LAEP permettent de répondre au problème d'isolement, même temporaire, que connaissent la plupart des jeunes parents et ainsi prévenir une vulnérabilisation sociale et psychologique. Par rapport aux lieux ouverts, tels que la place de jeux, les LAEP favorisent les contacts, tout en constituant des lieux neutres, dont les conditions en termes de fréquentation sont faibles (pas besoin de s'inscrire, possibilité de partir quand on le souhaite, etc.).

4.1 Parentalité et isolement

Lors de l'arrivée d'un enfant, le quotidien des parents est bousculé et peut s'accompagner d'un isolement social, même si celui-ci est temporaire et partiel. Une accueillant-e dit à cet effet : « *Dans son histoire de parent, tout le monde peut être fragilisé à un moment où à un autre* ».

L'isolement peut survenir dans différents contextes, que nous avons répertoriés en 4 catégories :

■ Les personnes nouvellement arrivées dans la région. C'est souvent avec l'arrivée des enfants que les familles changent de lieu de vie, nécessitant plus d'espace. Ainsi, un déménagement au sein du même canton (de la ville à la campagne par exemple, ou d'un quartier à un autre) peut déjà représenter une perte des repères et de liens sociaux. Pour les familles qui arrivent d'un autre pays, et pour celles qui de surcroît ne parlent pas le français, l'isolement peut être très grand. Les accueillantes interrogées mentionnent à cet effet qu'une importante partie du public fréquentant les LAEP est composé de personnes nouvellement arrivées dans la région.

■ Même sans opérer de changement de lieu de vie, le fait de ne pas avoir des enfants du même âge que son entourage peut être source d'isolement. Ainsi, les couples qui ont des enfants avant (ou plusieurs années) après leur réseau social (amis, famille, voisins) peuvent se retrouver soudainement isolés, du fait du rythme ou d'envies divergentes. C'est notamment le cas d'une mère rencontrée dans le cadre de cette étude : « *On est les seuls à avoir des enfants parmi nos amis, parce qu'on les a eu très jeunes... c'est difficile de trouver avec qui parler* ».

■ La séparation des tâches éducatives au sein du couple, soit le fait que l'un des parents s'occupe beaucoup plus des enfants – le plus souvent les femmes – que l'autre (qui pour des raisons professionnelles est peu présent). Lors de leur congé maternité, les mères doivent totalement réorganiser leur quotidien : elles vivent un changement brusque de rythme de vie et ont en général moins de contacts sociaux (du fait qu'elles ne se rendent plus sur leur lieu de travail). Par la suite, les femmes baissent souvent leur taux d'activité, voire arrêtent leur activité professionnelle³², avec la fondation d'une famille. Le parent au foyer (même pour quelques jours par semaine) doit gérer seul l'essentiel de la journée avec les enfants ; ces journées peuvent paraître interminables et difficiles à remplir.

■ De manière générale, l'évolution sociétale fait que l'arrivée d'un enfant est maintenant le plus souvent vécue comme une affaire privée et partagée uniquement entre les parents. Une recherche menée par des psychologues français s'est penchée sur ce phénomène : « Les jeunes parents ne s'appuient plus vraiment sur leur entourage familial : ils "s'enferment" avec leur bébé, et tendent à s'"auto-suffire" et à tout gérer

³² En Suisse, en 2015, près de 60% des femmes vivant en couple avec enfant entre 0 et 6 ans ont une activité professionnelle de moins de 50% (dont 27% n'ont pas d'activité professionnelle). Elles sont moins de 14% à occuper un plein temps. A contrario, 85% des pères, dans la même situation, exercent une activité professionnelle à plein temps. Source : OFS – ESPA
<http://www.bfs.admin.ch/content/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/Vereinbarkeit/01.html>

par eux-mêmes au regard des problèmes et responsabilités nouvelles auxquels ils sont confrontés. »³³ Ils se retrouvent donc de plus en plus isolés. « Un isolement qui n'a rien à voir avec leur niveau économique et social ou leur lieu d'habitation, mais avec l'éloignement (physique et/ou psychique) de leurs propres parents et de la famille élargie ». ³⁴

Les parents interrogés dans le cadre de cette étude voient dans la fréquentation d'un lieu d'accueil, la possibilité de sortir d'un isolement (même temporaire) et le formulent dans leurs attentes par rapport aux LAEP. Plusieurs parents ont ainsi mentionné qu'en fréquentant un LAEP ils espéraient rencontrer d'autres parents, soit parce qu'ils étaient nouvellement établis dans la région, soit parce qu'il n'y avait pas d'enfant du même âge dans leur entourage.

4.2 Contacts entre parents

Comme mentionné plus haut, lorsqu'on demande aux parents interrogés ce qu'ils attendaient du lieu d'accueil avant de le connaître, la recherche de contacts et le fait de s'intégrer dans la communauté locale sont majoritairement évoqués (avec la socialisation de leur enfant, voir à cet effet 2.5).

De manière générale, **la spécificité des LAEP** – le fait que ce soit un lieu fermé et encadré – favorise les contacts. A cet effet un parent raconte : « *[Au LAEP], les parents se parlent. A la place de jeux, on ne dit même pas bonjour... mais là, on peut parler de choses plus privées aussi* ». Un autre renchérit : « *Si on va dans le lieu, c'est aussi pour parler, alors qu'au parc, on peut y aller et ne parler à personne* ». La neutralité du lieu offre aussi plus de facilité dans les contacts, car cela nécessite moins d'implication : « *J'ai aussi des amies qui viennent avec les enfants et on est tranquille... on se retrouve au lieu d'accueil... c'est bien, parce que c'est un endroit neutre, ni chez mes amies, ni chez moi.* »

La plupart des parents interrogés ont pu trouver les contacts qu'ils cherchaient. Certains se sont cependant dit déçus : « *J'imaginais quelque chose de plus pour les parents, de discussion pour les parents et moins pour les enfants* ». Toutefois, même ceux qui n'ont pas pu nouer des contacts solides tel qu'ils l'espéraient sont déjà contents de pouvoir échanger avec d'autres adultes : « *Je n'ai pas rencontré des gens que je vois à l'extérieur... je voulais y aller pour ça, parce que j'habite à Lausanne depuis 3 ans seulement et je voulais rencontrer des autres mamans...mais discuter là-bas sur place avec d'autres personnes, c'est bien déjà de parler avec des gens sympas.* »

Selon les discussions menées avec les parents et les accueillant-e-s, il semblerait que la création de liens dépend d'une part de la personnalité du parent et de ses envies, mais également de l'aménagement du LAEP et de l'attitude des accueillant-e-s.

Ainsi, **l'aménagement** de certains LAEP semble plus favorable aux contacts que d'autres. En particulier la taille du lieu semble jouer un rôle : plus le lieu est exigu, plus les contacts semblent promus. Par ailleurs, certains jeux facilitent les contacts. Une accueillante observe à cet effet que le coin eau, « *de par le fait qu'il y a la règle [le port obligatoire du tablier] et les explorations de l'enfant* », incite particulièrement les parents à échanger. Le tableau qui comporte les noms et âges des enfants accueillis constitue également un déclencheur : le fait de voir qu'un enfant a le même âge que le sien offre un sujet pour entrer en contact. La machine à café est aussi citée comme favorisant les échanges.

L'attitude des accueillant-e-s est également déterminante dans la promotion du contact entre familles. Les accueillant-e-s peuvent par exemple accompagner le parent à entrer dans un groupe ou créer des

³³ BELOT Rose-Angélique et all., « Accès à la parentalité et isolement familial. La nouvelle solitude des parents », in : Dialogue n° 199, Mars 2013. Pour cette étude, des couples dont les mères sont primipares âgées de 18 à 36 ans, et vivant avec le père de leur bébé ont été observés pendant un an.

³⁴ BELOT (2013), op. cit.

discussions bilatérales : « *Des fois, elles nous mettent ensemble avec d'autres parents qui ont les mêmes difficultés que notre enfant pour qu'on puisse partager nos expériences* ». Une autre mère explique : « *L'accueillante a joué ce rôle d'intermédiaire pour moi... c'est vrai, qu'autrement, en dehors, je n'aurais pas forcément parlé à Valérie*³⁵ ».

Par ailleurs, **fréquenter régulièrement le lieu** (d'y aller toujours les mêmes jours) semble favoriser les liens : « Je vais à des jours réguliers et avec les années, j'ai noué des contacts, ça prend du temps on est en Suisse, mais maintenant on noue des contacts avec des autres parents mais aussi des accueillant-e-s. »

Lors des entretiens de groupe avec les parents et les accueillantes, il a également été possible d'identifier un certain nombre d'éléments qui font obstacle aux contacts entre parents. D'une part, la **langue** – le fait de ne pas parler français – peut constituer un handicap pour la rencontre d'autres parents. De la même manière, des groupes de langues peuvent se former, empêchant les personnes ne parlant pas cette langue de participer aux discussions (voir 7.2). D'autre part, une trop forte **fréquentation** (lorsqu'il y a trop de monde dans le lieu) inhibe les contacts. Il en va de même, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de familles présentes.

Le **statut de l'accompagnant-e** joue également un rôle important. D'après les parents et les accueillant-e-s interrogé-e-s, il semble en effet plus difficile pour les pères, ainsi que pour les professionnel-le-s (nounous, mamans de jour) à interagir avec les autre accompagnant-e-s. Pour les hommes, qui sont en minorité dans les LAEP, les contacts peuvent s'avérer compliqués et prendre plus de temps. Un père témoigne : « *Comme ce sont plus des femmes qui viennent au lieu, les contacts c'est plus difficiles pour moi... je ne vais pas les aborder.* » La réticence à communiquer avec des personnes de sexe opposé est également mentionnée par certaines mères interrogées : « *Pour moi, c'est moins évident en tant que femme de parler avec des hommes. Je me dis que ce serait peut-être mal interprété ; je ne veux pas que les hommes se fassent des idées* ». L'expérience d'un autre père nuance cependant ce fait : « *J'étais surpris, avec les dames, j'arrive là-bas avec mon enfant et on peut discuter et c'est normal. C'est quelque chose que je ne peux pas avoir autour de chez moi... je ne peux pas entrer en contact avec des dames en bas de chez moi. Peut-être que ces dames ne peuvent pas vraiment parler avec des hommes dans la rue..., mais dans le lieu d'accueil c'est sans problème, c'est très ouvert et très sympa.* » Ainsi, si de manière générale les contacts entre les deux sexes sont moins aisés, on peut faire l'hypothèse que les LAEP, de par leurs spécificités, offrent tout de même plus de facilité.

Lorsqu'on leur demande quels sont les **sujets de conversation** abordés dans les LAEP, les enfants sont les plus cités. Un père dit par ailleurs : « *Avec les parents, on parle aussi d'autre chose [pas uniquement d'enfant] ; de vacances, mais ça reste assez superficiel.* » Comme on le verra plus loin (au point 6.1), le contact entre parents permet de relativiser ses difficultés : « *On s'aperçoit que les autres parents vivent la même chose, qu'il y a des choses difficiles pour tout le monde et qu'on n'est pas les seuls.* »

4.3 Création de liens qui perdurent en-dehors du LAEP

Certains parents mentionnent que les contacts perdurent en-dehors du lieu d'accueil. Une mère raconte que son enfant a retrouvé des copains du lieu d'accueil dans sa classe. Afin que les contacts puissent continuer en-dehors du LAEP, la **proximité géographique** du domicile familial du lieu constitue un élément déterminant. Ainsi, lorsque les familles doivent s'y rendre en voiture, la possibilité de garder des liens en-dehors ou après la fréquentation du LAEP semble réduite : « *On ne voit pas trop les personnes [rencontrées dans le LAEP] en-dehors... on est proche en voiture, mais ce n'est quand même pas la même région* ».

³⁵ Prénom d'emprunt.

4.4 Synthèse

Du fait même de devenir et d'être parent, toute personne peut se retrouver dans une situation (même temporaire) de vulnérabilité. Les LAEP constituent des lieux spécifiques (délimités, encadrés et neutres) qui facilitent les contacts entre parents et peuvent donc contribuer à contrer l'isolement des parents. En fonction de l'attitude des parents et, dans une moindre mesure, de l'aménagement du lieu, des contacts peuvent être plus ou moins favorisés et éventuellement déboucher sur des créations de liens qui perdurent en-dehors du lieu d'accueil. Des éléments peuvent en revanche faire obstacle aux contacts et à la création de liens : la trop forte ou trop faible fréquentation du lieu, la langue (difficulté pour les personnes allophones de s'intégrer dans des discussions, création de « groupes de langue»), le statut de l'accompagnant-e (il est plus difficile pour les pères et les mamans de jour d'interagir) et la distance géographique entre le lieu d'habitation et le LAEP (qui empêche la perdurance des contacts en-dehors du lieu d'accueil).

5 Socialisation et encouragement précoce de l'enfant

Comme relevé par Gérard Neyrand³⁶, la socialisation c'est, d'une part, l'**apprentissage de la vie en société**, « comment se situer dans un collectif d'individus » et, d'autre part, l'**apprentissage par la vie en groupe**, « comment la présence d'autrui concourt au développement psychologique de l'enfant ».

On distingue également la socialisation primaire, « qui caractérise l'apprentissage précoce », c'est-à-dire l'apprentissage de l'enfant jusqu'à l'âge de raison³⁷ (voire jusqu'à l'adolescence ou au début de l'âge adulte, selon certains observateurs) et la socialisation secondaire qui prend le relais et qui perdure toute la vie. La socialisation primaire étant capitale dans la formation de la personne et les expériences négatives vécues dans cette phase décisives, il est indispensable, selon F. Dolto et son équipe, d'intervenir le plus tôt possible ; c'est-à-dire par l'encouragement précoce.

Concernant l'**apprentissage de la vie en société**, du fait même de réunir des enfants, leurs accompagnant-e-s et des accueillant-e-s dans un lieu délimité, les LAEP contribuent en soi à la socialisation des enfants accueillis (thématique développée au point 5.1). Pour ce qui est de l'**apprentissage par la vie en groupe**, deux conditions doivent être réunies pour que l'enfant puisse apprendre : la stimulation et la sécurité³⁸. Nous avons ainsi interrogé à la fois les parents et les accueillant-e-s sur ces points afin d'évaluer si ces deux conditions étaient réunies dans les LAEP (voir 5.2 et 5.3).

5.1 Contacts des enfants

Dans le lieu d'accueil, les enfants ont la possibilité d'avoir des contacts :

- entre pairs
- avec leurs parents (cette catégorie de contact est traitée au point 6.3)
- avec d'autres adultes (accueillant-e-s et autres parents)

Ces contacts offrent de nouvelles expériences et attisent la curiosité, cela permet donc la stimulation de l'enfant.

5.1.1 Contacts entre pairs

Bien que peu perceptibles au début, des interactions existent entre les enfants dès le plus jeune âge (dès les premiers mois selon les recherches scientifiques). Ainsi, et contrairement à ce que certains parents interrogés perçoivent, leurs enfants, même petits, profitent du contact avec les autres enfants dans les lieux d'accueil. Pour les parents avec des enfants plus grands, là, le contact avec les autres enfants est plus clairement perçu. Un parent relève par ailleurs l'intérêt du mélange d'enfants d'âges différents au sein des LAEP, au contraire de ce qui a cours dans les crèches ou dans les écoles.

5.1.2 Contacts des enfants avec d'autres adultes

Les lieux d'accueil permettent à l'enfant d'avoir des contacts avec d'autres adultes que ses parents, que ce soit avec les parents d'autres enfants ou avec les accueillant-e-s. Un parent témoigne : « *Mon fils va aussi vers d'autres parents qu'il connaît et leur demande de lui lire une histoire* ». Ces contacts donnent la possibilité d'expérimenter différents comportements et réactions d'adultes et offrent donc à voir une palette de référence (ou de modèles) variée.

³⁶ NEYRAND (1995), op. cit., p. 62.

³⁷ NEYRAND (1995), op. cit., p. 64.

³⁸ Direction de la formation du canton de Zurich, « Hintergrundbericht zur familienunterstützenden und familienergänzenden frühen Förderung im Kanton Zürich », 2009.

Par ailleurs, l'attitude spécifique des accueillant-e-s, c'est-à-dire le fait de considérer les enfants accueillis comme des personnes à part entière, et ce dès le plus jeune âge, agit de manière particulière sur les enfants. Un parent dit à cet effet : « *Ma fille sait qu'on y va pour elle, elle est au centre de l'attention* ». La totalité des parents rencontrés dans le cadre de l'étude observent que leurs enfants apprécient « *d'être considérés comme une personne à part entière* » par les accueillant-e-s. Cela permet aussi à l'enfant de faire le pas de la socialisation de manière graduelle (en allant d'abord vers les accueillant-e-s et ensuite éventuellement vers d'autres enfants) : « *Au début, ma fille était très timide et, dès fois, maintenant elle joue avec les accueillants.* »

5.2 Jeux et règles

Beaucoup de parents interrogés relèvent le fait que le lieu d'accueil offre des **potentialités de jeux** plus importantes (ou du moins différentes) qu'à la maison, ce qui constitue une source de stimulation pour les enfants accueillis. Ainsi, une mère observe : « *Dans le lieu d'accueil, ma fille aime pouvoir sauter bouger sans déranger les voisins du dessus* ». Une autre ajoute : « *Mes enfants sont beaucoup plus libres, ils peuvent jouer avec l'eau, je ne dois pas toujours leur dire de faire attention, de pas se salir* ».

Les règles, font quant à elles, l'objet d'un jugement plus nuancé par les parents. Le principe de base, soit la **coprésence enfant-parent** (ou le fait que l'accompagnant-e ne se sépare pas de l'enfant lorsqu'ils sont dans le lieu d'accueil), est généralement perçu de manière positive par les parents interrogés : « *Cette règle que le parent reste avec l'enfant c'est logique, on n'est pas à la garderie* ». Une mère raconte comment elle a pris conscience de l'importance de ce principe : « *Une fois, un papa qui est sorti pour faire un téléphone, l'enfant était avec sa maman, mais il lui a couru après et a pleuré très fort. Là, j'ai compris qu'il pensait qu'il allait être abandonné* ». Néanmoins, certains parents estiment que son application peut être trop stricte, en particulier lorsque les deux parents sont présents : « *Dès fois, mon mari rentre plus tôt du travail, mais on nous a dit que normalement le parent doit être là du début à la fin avec l'enfant... donc, maintenant quand il finit plus tôt, je pars du lieu, c'est dommage* ». Selon les témoignages recueillis, l'application de ce principe peut varier d'un lieu à l'autre ; un père ajoute : « *On ne m'a jamais dit ça, je suis venu avec ma femme et je suis parti et on ne m'a rien dit* ». D'ailleurs, certains lieux ont changé leurs pratiques après réflexion interne : « *Avant, lorsqu'il y avait un changement d'accompagnant, on demandait de sortir du lieu. On a eu une discussion, et apparemment on était trop stricte. Maintenant, on fait le changement près de la porte* ».

A ce principe de non-séparation s'ajoute la présence d'**interdits** (ou d'obligations), dont les principaux sont : ne pas dépasser la limite qui sépare l'espace pour les engins roulants et le port obligatoire d'un tablier pour les jeux d'eau. Certains lieux en ont ajouté d'autres, tels que l'obligation de manger le goûter à table ou encore l'interdiction du port de chaussures à l'intérieur. Cette dernière règle a d'ailleurs fait réagir un parent qui ne comprend pas qu'elle ne soit pas appliquée à toutes les personnes qui utilisent le lieu, donc également aux accompagnant-e-s et aux accueillant-e-s. De manière générale, les parents jugent positivement l'existence des règles : ils estiment qu'elles sont claires, faciles à comprendre pour les enfants et facilitent le travail éducationnel à la maison : « *ça nous donne des pistes pour la maison* » ; « *après c'est plus facile d'en ajouter d'autres à la maison* ».

Néanmoins, selon comment elles sont appliquées, les règles peuvent être vécues comme répressives par les parents : « *il y a une façon de dire la règle, des fois ça peut être vexant* » ou encore « *ça a pu me gêner selon l'accueillante, si elle était rigide ou pas* ». Une autre maman nuance : « *Ca me fait drôle que quelqu'un intervienne avant moi et j'estime que c'est mon rôle, mais je dois apprendre qu'à cet endroit il y a d'autres adultes qui interviennent* ».

Les accueillantes interrogées à cet effet relèvent que certains parents les acceptent mal ou ne comprennent pas le sens de certaines règles dans le lieu d'accueil. Selon elles, c'est d'ailleurs principalement le malaise par rapport aux règles et au principe de non-séparation qui explique les cas de parents qui décident de ne pas revenir au LAEP.

5.3 Sécurité dans le lieu d'accueil

Du fait du principe de coprésence enfant-parent, les enfants accueillis se sentent en sécurité dans les LAEP : ils savent que la personne qui les accompagne ne va pas partir. Plusieurs parents témoignent d'ailleurs qu'ils sentent leur enfant en sécurité dans le lieu d'accueil. Le fait que le lieu soit clairement délimité, ainsi que l'encadrement par les accueillant-e-s permettent de renforcer le sentiment de sécurité et visent à offrir une assurance aux enfants. Cette assurance leur permet d'aller découvrir à leur guise les autres enfants ou les jeux proposés dans le lieu.

5.4 Synthèse

Différents éléments sont réunis au sein des LAEP pour favoriser la stimulation de l'enfant (et donc son encouragement précoce). D'une part, la socialisation avec les autres enfants et les autres adultes, ainsi que l'attitude des accueillant-e-s, qui le considèrent comme une personne à part entière, y concourent. D'autre part, la présence de jeux différents de ce qui existe à la maison peut être source de stimulation, et la présence de règles permet l'apprentissage de la vie en société. Enfin, le fait que l'enfant s'y sente en sécurité, du fait de la présence continue d'un adulte qu'il connaît, offre le cadre dont il a besoin pour profiter pleinement de l'encouragement précoce de ses aptitudes motrices, linguistiques, cognitives et sociales. Ces mesures permettent de lutter contre les inégalités qui entravent le bon développement des enfants.

6 Soutien à la parentalité et prévention des troubles affectifs et relationnels

Selon la théorie de F. Dolto, en faisant circuler la parole, c'est-à-dire en nommant à l'enfant la situation qui se joue ici et maintenant et par l'attention portée à la relation enfant-parent, il est possible de renforcer les liens d'attachement et de bien vivre les premières expériences sociales, ceci ayant pour effet de prévenir les troubles relationnels futurs. Par ailleurs, le fait d'entendre un-e professionnel-le reconnaître la complexité d'être parent et de voir que d'autres parents traversent les mêmes difficultés permettent aux parents de relativiser leur situation et d'alléger leur poids (soit de « dédramatiser la relation parentale » comme évoquée par G. Neyrand³⁹). Le rôle des accueillant-e-s, ainsi que les échanges avec d'autres parents, constituent des facteurs importants dans ce processus qui passe par la (re)prise de confiance des parents dans leur rôle éducatif.

L'objectif de soutien à la parentalité porté par les LAEP est néanmoins moins adapté lorsque l'enfant est accompagné par une personne tierce, en particulier un-e professionnel-le en charge de l'enfant (telle que nounou ou maman de jour). Cependant, comme mentionné plus haut (voir 2.4.2), dans la grande majorité des cas (plus de 80%) c'est un parent qui accompagne l'enfant.

6.1 Rôle des accueillant-e-s

Le rôle d'accueillant-e est complexe, car il doit rester neutre, tout en fournissant une écoute active, une mise en mots de ce qui se joue pour le parent et son enfant et un éventuel soutien. Les accueillantes interrogées expliquent que l'intervention ne se fait que de manière réactive, sur demande des accompagnant-e-s et il leur est parfois difficile de savoir comment se positionner, certaines parlent de « *travail d'équilibriste* ». A cet effet, une accueillante dit : « *Notre travail est d'amener subtilement qu'il se passe quelque chose de plus que ce qui se passe dans le lieu, mais il faut faire attention car on risque aussi que le parent ne revienne pas. Il faut sentir le rythme des parents ; on le respecte.* »

Le rôle de l'accueillant-e n'est en effet pas de faire un suivi des familles accueillies : « *Chaque jour est une page blanche et on n'a pas les informations sociales pour mettre la personne dans une catégorie.* » Une autre accueillante mentionne à cet effet : « *C'est ici et maintenant : on ne classe pas ; on ne détecte pas, on prend les gens quand ils arrivent avec ce qu'ils sont* ». Il est en revanche difficile pour les accueillantes interrogées de savoir « *ce que les gens en retirent* ». Elles n'ont en effet pas toujours des retours sur comment leur travail est apprécié par les parents et voient également une limite dans leur intervention : « *Si on suppose un danger... c'est difficile de faire quelque chose car on ne voit pas l'enfant souvent* ».

Si la plupart des parents interrogés disent apprécier l'attitude des accueillant-e-s, en particulier leur disponibilité, leur écoute et leur expérience, les parents ont des affinités différentes suivant les accueillant-e-s : « *Avec 2-3 accueillantes ça se passe très bien et d'autres bof... avec celles avec lesquelles je m'entends bien, je discute de la petite, de la vie privée, je papote, les autres... il ne faut pas venir m'embêter.* » Une autre mère dit : « *Pour les accueillants, la majorité c'est super, mais une équipe... ça ne va pas. Du coup je n'y vais plus ce jour-là. C'est une question de feeling.* » Le tournus des équipes d'accueillant-e-s par ouverture a justement été pensé pour offrir cette liberté aux parents de choisir le jour de fréquentation en fonction de leurs affinités.

En particulier, des parents interrogés disent apprécier que les accueillant-e-s disposent de « *clés de lecture* » pour comprendre ce qui se passe avec leur enfant ou simplement le fait qu'on leur dise que c'est un comportement normal en lien avec l'âge de l'enfant : « *Je me faisais du souci avec ma fille qui est très*

³⁹ NEYRAND (1995), op. cit., p. 100.

timide. L'accueillante m'a dit que c'était normal puisqu'elle ne connaissait pas encore les autres enfants et qu'on ne peut pas tout de suite être amie avec les autres. Ça m'a beaucoup rassuré. »

6.2 Confiance des parents dans leur rôle éducatif

Lorsque le parent se trouve seul confronté aux difficultés qu'il a avec son ou ses enfants, celles-ci peuvent paraître insurmontables. Le seul fait de voir que d'autres parents vivent les mêmes situations peut beaucoup aider. Une mère témoigne dans ce sens : « *Mon fils mordait tous les autres enfant. Un jour, j'étais en larmes, mais les autres parents m'ont rassurée, ils m'ont dit que ça leur était aussi déjà arrivé.* » Un père résume : « *On s'aperçoit que les autres parents vivent la même chose, qu'il y a des choses difficiles pour tout le monde et qu'on n'est pas les seuls.* »

Comme évoqué ci-dessus, le rôle des accueillant-e-s est également très important, par l'écoute, la circulation de la parole et les conseils proposés, dans la prise de confiance des parents dans leur rôle éducatif.

Le besoin en soutien varie cependant d'un parent à l'autre, notamment si celui-ci a déjà un enfant plus grand : « *Comme j'ai un deuxième enfant, ça m'intéresse moins et les accueillantes viennent des fois vers moi avec des conseils alors que je n'ai rien demandé... alors on reste poli, mais en générale les accueillantes comprennent bien. Mais c'était très précieux pour mon premier enfant et elles étaient très rassurantes et déculpabilisantes.* »

6.3 Lien enfant-parent

Selon les familles, les parents ont plus ou moins de temps, d'énergie ou d'envie de jouer avec leur enfant. Dans les LAEP, les parents sont, d'une part, libérés des contraintes qu'ils ont à la maison et les enfants peuvent donc totalement jouir de leur présence. Une mère relève que sa fille apprécie particulièrement le fait d'avoir sa maman pour elle lorsqu'elles se rendent au lieu d'accueil. Une autre mère raconte : « *Dans le lieu, je ne pense pas aux activités ménagères... je peux prendre des moments pour jouer avec mon enfant, un vrai moment de partage avec mon enfant sans me soucier du ménage.* »

Du côté des parents, le fait d'observer son enfant évoluer dans un autre cadre, avec des autres adultes notamment, leur donne l'occasion de connaître des autres facettes de sa personnalité : « *Ça m'a appris à connaître mon fils, une façon de faire, un caractère.* » Un parent ajoute : « *Mon enfant observe beaucoup et des fois il se laisse faire, il a une certaine retenue et j'ai été surpris de découvrir ce côté-là de mon fils. Et j'ai pu le découvrir en l'observant au lieu d'accueil.* »

Ces éléments, à la fois du côté de l'enfant dont le parent est rendu disponible, et du côté du parent, qui peut mieux connaître son enfant en l'observant, contribuent au renforcement du lien enfant-parent. Plusieurs parents interrogés reconnaissent ainsi cet effet du lieu d'accueil. Pour d'autres, en revanche, il leur est difficile d'évaluer une influence du LAEP : « *C'est dur à dire, mon fils a grandi en même temps, il a appris des choses* » ou encore : « *Mon enfant a grandi c'est tout, je n'ai rien remarqué de particulier.* »

Quant à la préparation à la séparation, par exemple en vue d'un accueil extrafamilial (crèche, garderie, école), certains parents interrogés mentionnent que la fréquentation d'un LAEP a permis d'habituer l'enfant à une nouvelle structure, avec de nouvelles personnes : « *Ensuite, il suffit de faire un pas de plus, avec la séparation en plus.* » Une mère témoigne que le fait de fréquenter le LAEP l'a rassurée elle-même et l'a aidé à se préparer à la séparation avec son enfant. La préparation en douceur à la séparation fait ainsi partie intégrante du concept de Maison Verte. Ainsi, des accueillant-e-s mentionnent que certains pédiatres encouragent des parents à fréquenter les LAEP afin de préparer la future entrée à l'école de l'enfant.

6.4 Synthèse

Plusieurs parents interrogés mentionnent que les LAEP leur permettent d'y être totalement avec leurs enfants et de s'en occuper pleinement. La disponibilité des parents, rendue possible lorsqu'ils sont au lieu d'accueil, peut avoir un effet stimulant sur la relation enfant-parent et sur l'enfant lui-même qui sera plus à même de faire de nouvelles expériences. L'attitude des accueillant-e-s permet par ailleurs de soutenir le parent dans son rôle, en lui (re)donnant confiance. Enfin, les LAEP permettent de préparer l'enfant à la séparation, dans le sens qu'il peut s'habituer à de nouveaux contextes et à des nouvelles personnes en étant accompagné par une personne de confiance.

7 Mixité sociale

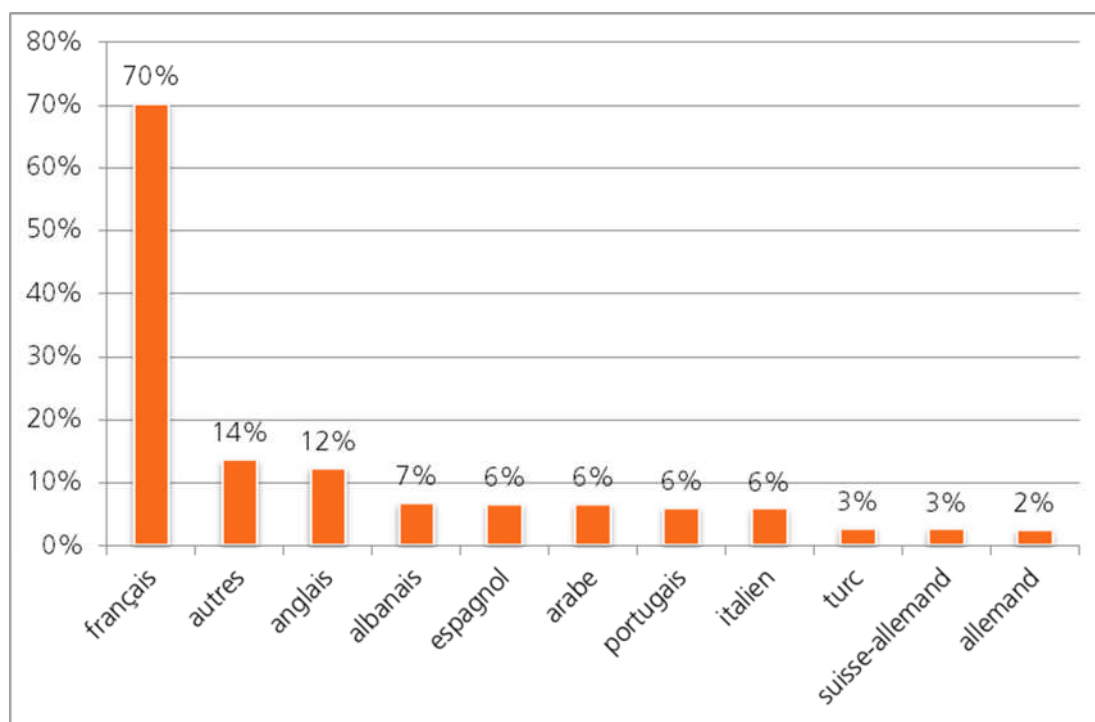
Afin d'établir la présence de mixité sociale au sein des LAEP, nous avons examiné premièrement si des groupes de milieux socio-culturels divers fréquentaient ces lieux et, une fois cela établi, si ces différents groupes interagissaient entre eux. Il est également important de voir dans quelle mesure les groupes ne restent pas confinés et ne donnent pas lieu à la formation de « clans » fermés.

7.1 Fréquentation des LAEP par des groupes différents

Pour établir la fréquentation des LAEP par des populations de milieux socio-culturels différents, nous nous sommes basés sur deux éléments principaux : d'une part, les langues parlées par les familles, données que nous avons pu récolter par le biais de l'enquête écrite auprès des parents. D'autre part, la perception des accueillant-e-s et des parents, recueillis lors des focus groups, de la mixité du public accueilli.

Concernant la langue, l'enquête relève 17 langues différentes parlées par les familles accueillies au sein d'un LAEP pendant le mois de mai 2016, confirmant une importante diversité. Bien que le français ressorte comme la langue prédominante, une grande majorité des familles mentionne parler plusieurs langues.

Figure 7 Langues principales parlées au sein des familles accueillies (plusieurs réponses possibles)



Source: Enquête auprès des familles accueillies dans les LAEP vaudois (mai 2016). Calculs BASS.
Nb de réponses totales = 948

Dans la catégorie « autres », ont été mentionnés : le chinois, le tamoul, le japonais, le russe, le polonais, le hollandais et le serbe.

Lors des focus groups, il ressort clairement que les LAEP sont fréquentés par des publics très variés. Une accueillante relève à cet effet : « *Il y a une grande mixité de population, aussi bien francophone qu'allophone ; tous niveaux socio-culturels* ». Une autre accueillante ajoute : « *On voit une grande variété de personnes : des familles Roms clandestines, à l'enfant de pédopsychiatre, mais aussi beaucoup d'expatriés et d'autres migrants* ».

7.2 Contacts entre familles de milieux socio-culturels différents

Comme mentionné ci-dessus, les LAEP accueillent des publics très variés. Une fois cet élément établi, nous avons cherché à savoir dans quelle mesure ces différents publics interagissaient entre eux.

Autant les parents que les accueillant-e-s mentionnent l'existence de nombreuses interactions. Une accueillante témoigne : *« Il y a des personnes qui n'ont rien en commun qui échangent dans ce lieu. Ce peut être dû à notre rôle de contenir et aussi au dispositif, et à l'aménagement du lieu d'accueil »*. Le confinement et la sécurité du lieu semblent en effet favoriser le contact, comme déjà relevé au sous-chapitre 4.2). Les accueillantes ont par ailleurs évoqué, lors des focus groups, qu'elles aidaient certains parents à entrer dans des groupes déjà formés ; cela étant évidemment possible uniquement si le parent maîtrise la langue du groupe.

Des parents interrogés ont cependant déploré, à certains moments, **la formation de groupes** partageant la même langue et rendant la participation aux discussions d'autres personnes difficile : *« Quand il y a beaucoup de nationalités, c'est sympa. Mais dès fois, il y a des groupes qui se forment... quand c'est comme ça, je reste dans mon coin. »* Les accueillantes sont conscientes de ce phénomène et estiment que leur *« rôle est d'intervenir pour ouvrir un peu ces groupes »*. Il serait important d'approfondir à cet effet dans quelle mesure la formation de ces groupes fait réellement problème. Nous rappelons par ailleurs qu'une importante majorité des familles fréquentant les LAEP parlent français, en plus d'une autre langue (voir **Figure 7**).

7.3 Synthèse

Les LAEP sont fréquentés par des publics très différents, que ce soit de par leur origine (en témoigne la grande variété de langues parlées par les familles accueillies), ou leur milieu socio-culturel (selon le témoignage des accueillantes). Il ressort également des entretiens avec les parents et les accueillantes que les publics se mélangent : des personnes qui ne se seraient pas côtoyées dans l'espace public, parce qu'elles n'ont à priori pas de points communs, échangent grâce au cadre fermé et sécurisé offert par les LAEP. Le risque de formation de groupes fermés existe cependant. Il n'a toutefois pas été possible de déterminer, dans le cadre de cette étude, dans quelle mesure, cela fait problème.

8 Conclusions et pistes de réflexion

Si l'on met en regard les objectifs préventifs fixés par les LAEP, tels que mentionnés au point **1.2.2**, avec les résultats de l'étude, on peut relever les points suivants :

De manière générale, les parents interrogés sont satisfaits de la prestation LAEP. Les familles en retirent en particulier la possibilité, pour les parents, d'**établir des contacts** avec d'autres adultes (qui perdurent parfois hors du lieu d'accueil), leur permettant de tisser des liens sociaux et, pour les enfants, de se **socialiser**, c'est-à-dire à la fois d'apprendre à vivre en société (également par l'intégration du respect de certaines règles), et d'être stimulés à l'apprentissage en côtoyant de nouvelles personnes (enfants ou adultes) et en expérimentant de nouveaux jeux. Ces éléments répondent ainsi aux **attentes** que les familles ont par rapport aux lieux d'accueil.

Les « clés de lecture » transmises par les accueillant-e-s, ainsi que le fait de côtoyer d'autres familles permettent aux parents de mieux comprendre des comportements de leur enfant et de dédramatiser des passages vécus comme difficiles par les parents et de développer une base de sécurité bénéfique pour la relation enfant-parent. En ce sens, les LAEP apportent un **soutien à la parentalité**. Une partie des parents interrogés, ainsi que les accueillantes, relèvent par ailleurs un renforcement du lien enfant-parent par le fait que leur présence dans le lieu d'accueil les rend disponibles pour passer du temps avec leurs enfants et les observer interagir avec d'autres enfants ou d'autres adultes.

L'étude montre par ailleurs l'existence d'une **mixité sociale** au sein des LAEP. D'une part, les LAEP sont fréquentés par des familles de cultures, d'origines et de niveaux socio-économiques variés et, d'autre part, ces familles, qui ne partagent à priori pas d'intérêts communs, entrent en contact. Cela se produit grâce à la spécificité du lieu d'accueil qui, contrairement à une place de jeux par exemple, est délimité et encadré par des accueillant-e-s. La gratuité du lieu joue également un rôle essentiel dans l'**accès** de familles de différents milieux. Enfin, la lutte contre l'isolement des parents, la socialisation de l'enfant et le renforcement du lien enfant-parent sont des éléments qui contribuent à **prévenir des troubles relationnels précoces** chez l'enfant.

Ainsi, les résultats de cette étude rejoignent ceux des études françaises, en particulier que les LAEP sont des espaces qui favorisent l'intégration sociale des parents, la qualité du lien d'attachement entre les enfants et les parents, ainsi que l'accompagnement de la fonction parentale grâce à l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.

Toutefois, les résultats de cette étude doivent être relativisés. En effet, concernant la perception des familles, seuls les avis d'un nombre restreint de parents volontaires à participer à l'étude ont pu être recueillis. Ainsi, ces témoignages doivent être considérés comme une illustration des apports des LAEP en lien avec les objectifs préventifs qu'ils poursuivent. Par ailleurs, étant donné que cette étude ne considère pas les personnes qui ont cessé de fréquenter un LAEP, elle ne permet pas d'en connaître les raisons. Cela peut être le fait que ces personnes trouvent des ressources ailleurs (famille, voisins, professionnel-le-s de l'enfance, autre structure) ou que le LAEP n'a pas répondu de manière adéquate à leurs besoins. Néanmoins et dans le but de contourner ce biais de représentativité, les accueillantes de 8 LAEP (qui ont préalablement travaillé les questions en équipe) ont été interrogées sur les différentes thématiques soulevées dans le cadre de cette étude et ont ainsi pu apporter des informations et des connaissances conséquentes, du fait que ces personnes cumulent, pour la plupart, plusieurs années d'expériences.

L'étude fait par ailleurs apparaître quelques difficultés ou défis que nous développons ci-dessous. Pour chaque point, nous rappelons d'abord la problématique et présentons ensuite les **pistes de réflexion** y relatives dans le but d'optimiser la prestation LAEP.

■ L'accessibilité aux LAEP semble ne pas être entravée. Toutefois, les publics étant continuellement renouvelés (du fait de la limite d'âge des enfants accueillis), il est important de mener une réflexion continue sur leur accès. Ainsi, l'information sur l'existence des LAEP pourrait être renforcée, par exemple, via le site internet du SPJ (en mentionnant par exemple les horaires d'ouverture des 9 LAEP, ainsi qu'une carte virtuelle qui présente leur localisation). Par ailleurs, il pourrait être utile de sonder dans les LAEP (comme cela a déjà été réalisé dans certains lieux) les familles sur leurs besoins en termes d'horaires et rééquilibrer éventuellement les séances entre matinées et après-midi, tout en promouvant les ouvertures le samedi dans le but d'accroître la participation des pères. Il serait également intéressant d'interroger dans quelle mesure une plus grande mixité dans les équipes accueillantes (actuellement peu d'hommes y sont représentés) permettrait une plus importante participation des pères. Il serait enfin intéressant de pouvoir interroger plus largement les parents avec enfants entre 0 et 5 ans habitant dans le canton de Vaud pour savoir dans quelle mesure les LAEP sont connus (par exemple dans le cadre d'une enquête déjà existante). Cela permettrait éventuellement de voir si certains groupes n'ont pas accès à la prestation.

■ Le nombre de familles différentes bénéficiant de la prestation LAEP n'est pas connu⁴⁰. De la même manière, on ne connaît pas le pourcentage des familles qui décident de ne pas revenir, ni leurs raisons. A noter que les informations collectées annuellement par les LAEP sur les visites diffèrent parfois selon le lieu d'accueil. Dans ce sens, il serait important d'harmoniser les informations collectées par les LAEP (voir à cet effet une proposition de présentation en Annexe 10.5). Par ailleurs, une enquête de plus longue durée auprès des parents (sur une période de 6 mois environ) permettrait de recueillir des informations essentielles, telles que le nombre de bénéficiaires différents accueillis sur 1 année, ainsi que le taux de personnes qui ne reviennent pas sur 1 année. Cela serait également l'occasion d'interroger les familles sur la façon dont elles ont eu connaissance du lieu d'accueil (ce qui permettrait de mieux cibler les stratégies de diffusion de l'information) et sur leur lieu d'habitation.

■ Parallèlement à l'importante mixité sociale apparaissent également des groupes de langue. Cette problématique est déjà connue des accueillant-e-s. Nous proposons cependant d'échanger entre les différents LAEP afin d'identifier dans quelle mesure ces groupes bien posent réellement problème et, cas échéant, de partager des pratiques de gestion positive dans ce type de situations.

■ Bien que le principe de coprésence enfant-parent et les règles de base soient généralement bien compris et acceptés, leur application peut varier entre les LAEP, voire entre les accueillant-e-s et être jugé trop stricte par certains parents. D'ailleurs, il semblerait que ce soit, selon les accueillantes interrogées, l'une des principales raisons pour certains parents de ne pas poursuivre la fréquentation du lieu d'accueil. Une réflexion entre les différents LAEP pourrait également être envisagée concernant les pratiques en lien avec l'application des règles.

⁴⁰ Seul le nombre de nouveaux enfants accueillis par an est connu ; soit 1'675 en 2015.

9 Bibliographie

ASDO et Caf du Rhône, « Les lieux d'accueil enfants parents du Rhône. Réalités et perspectives », Rapport final, Juillet 2015.

BELOT Rose-Angélique et all., « Accès à la parentalité et isolement familial. La nouvelle solitude des parents », in : Dialogue n° 199, Mars 2013.

BERTHON Dominique, « La Maison verte à Paris », Présentation lors du Symposium international de Lausanne : L'accueil dans la petite enfance, 12, 13 et 14 septembre 1990.

Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat Français et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour la période 2013-2017.

DOLTO Françoise, « La Maison verte », in : Esquisses Psychanalytiques n°5, Printemps 1986.

EME Bernard, « Des structures intermédiaires en émergence, les lieux d'accueil enfants-parents de quartier », Rapport de recherche CRIDA/CDC, Fondation de France, FAS, 1993.

NEYRAND Gérard, « Espaces de soutien à la parentalité », Conférence donnée lors de la Journée organisée par le canton de Vaud : Parentalités et soutien à la parentalité, Université de Lausanne, 4 février 2011.

NEYRAND Gérard, Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Paris : Syros, 1995, 329 p.

SCHEU Henriette et FRAIOLI Nathalie (dir), « Lieux d'accueil enfants parents et socialisation(s) », Recherche Le Furet : petite enfance et diversité, CNAF, Dossier d'Etudes n°133, Octobre 2010.

Service de la santé publique (SSP) et Service de la protection de la jeunesse (SPJ), « Programme cantonal de promotion de la santé et prévention primaire enfants (0-6 ans) – parents. Document à l'intention des institutions et des intervenantes et intervenants professionnels », Mai 2006.

Direction de la formation du canton de Zurich, « Hintergrundbericht zur familienunterstützenden und familienergänzenden frühen Förderung im Kanton Zürich », 2009.

10 Annexes

10.1 Profil synthétique des parents ayant participé aux focus groups

Genre	LAEP fréquenté	Situation familiale	Informé-e sur le LAEP	Fréquentation	Attentes par rapport au LAEP
Femme	La Maisonnée	Mère au foyer de 3 enfants	Par le lieu lui-même, qui réunit la bibliothèque et la ludothèque	1 x par semaine depuis 6 ans.	Intégration sociale et pour exercer le français
Femme	La Maison Bleue	Mère au foyer de 2 enfants	Par un flyer consulté à la commune	3 x par semaine avec son 1 ^{er} enfant (depuis 6 ans), moins souvent avec le 2 ^{ème} car difficile avec horaires école.	Intégration sociale (nouvellement arrivée dans la région) et pour que son enfant devienne plus autonome
Femme	La Maison Bleue Le Jardin Ouvert	Mère au foyer de 3 enfants (enceinte du 4ème enfant)	Par le site Vaud famille	2 à 3 x par semaine depuis 2 ans	Contacts avec d'autres parents (peu de familles dans son entourage, car a eu des enfants avant son réseau) et pour la socialisation de ses enfants
Homme	Jardin Ouvert	Père au foyer de 2 enfants	Par le bouche à oreille	2 x par semaine depuis 8 ans	Socialisation de ses enfants et recherche de soutien pour les questions d'éducation
Homme	Jardin Ouvert)	Père d'1 enfant (les deux parents travaillent).	Par des amis	2 x par semaine depuis quelques mois	Socialisation de son enfant et pour exercer le français
Femme	Aux Quatre coins	Mère d'une fille de 2 ans (travaille à temps partiel)	Par le stand à la Fête du printemps à Renens	1 x par semaine depuis 2 ans	Pour rendre son enfant plus autonome, trop collée à sa maman
Femme	Aux Quatre coins	Mère de 2 enfants (travaille à temps partiel)	Par l'infirmière du CMS + et le stand la Fête du printemps à Renens	1 x par semaine depuis 4 ans	Préparation en vue de la crèche et socialisation de l'enfant
Femme	Aux Quatre coins La Maison Ouverte	Mère de 2 enfants (travaille à temps partiel)	Par le bouche à oreille	Nc	Contacts avec d'autres parents
Femme	Aux Quatre coins	Mère de 2 enfants (travaille à temps partiel).	Par sa famille	2 x par semaine depuis 2 ans	Pour que les enfants puissent jouer librement et qu'ils puissent être dans un milieu francophone
Femme	La Maison des Petits Pas	Mère d'1 fille. Depuis qu'elle a commencé à travailler, c'est le père qui accompagne l'enfant au LAEP.	Par le CMS	1-2 x par semaine depuis 3 ans	Socialisation de l'enfant
Femme	La Maison Ouverte	Mère au foyer de 2 enfants	Par une amie	3-4 x par semaine depuis plus d'1 année	Possibilité de laisser les enfants jouer (pas d'espace à la maison) et contact avec d'autres parents
Femme	La Maison Ouverte	Mère d'1 fille (travaille à temps partiel). Lorsqu'elle travaille, c'est le père qui accompagne l'enfant au LAEP.	Par la sage-femme	2-3 x par mois depuis 1 année	Contacts avec d'autres parents (nouvellement arrivée en Suisse), socialisation de l'enfant et coprésence avec son enfant (lien parent-enfant)
Homme	Le Jardin Ouvert	Père au foyer d'1 enfant	nc	1 x semaine depuis environ 1 année	Socialisation de son enfant et recherche de soutien pour les questions d'éducation

10.2 Tableau utilisé pour l'enquête auprès des familles accueillies en mai 2016

Lieu d'accueil : Date :

Prénom (ou initiale du prénom) de l'enfant	Déjà répondu aux questions ?		Âge enfant (ans)	Accompagnant-e-			Nb enfants dans la famille (au total)	Langue(s) principale(s) de la famille	Comment avez-vous eu connaissance du lieu d'accueil ?	En moyenne, à quelle fréquence l'enfant vient-il au lieu d'accueil ?				
	Oui*	Non		Mère	Père	Autre (précisez)				1ère visite	Plusieurs x par semaine	1 x par semaine	1-3 x par mois	Moins de 1 x par mois

* Si l'accompagnant-e a déjà répondu aux questions, ne pas les reposer et uniquement mettre une croix dans la colonne « oui » (laisser le reste de la ligne vide).

10.3 Guides utilisés pour les focus groups

10.3.1 Avec les parents et les accompagnant-e-s

1. Connaissance du lieu d'accueil et attentes

- Comment avez-vous eu connaissance du lieu d'accueil ?
- Pour quelles raisons vous avez décidé de vous y rendre ?
- Que pensiez-vous y trouver ? Qu'est-ce qui est différent par rapport à ce que vous vous imaginiez ?

2. Contacts et échanges au sein du lieu d'accueil

- Votre enfant a-t-il des contacts avec les autres personnes qui se trouvent dans les lieux d'accueil ?
Comment ces contacts se passent-ils ?
- Vous-même, avec qui avez-vous surtout des contacts dans le lieu d'accueil ?
- Est-ce que vous vous imaginiez que ce serait plus facile ou au contraire plus difficile d'entrer en contact avec les autres parents ?
- Le lieu d'accueil vous a-t-il permis de rencontrer des personnes que vous n'auriez pas rencontrées autrement ou ce sont principalement des personnes que vous connaissiez déjà ou que vous aviez déjà vues dans le quartier ou à la place de jeux ?
- Y a-t-il des éléments qui rendent les contacts difficiles avec les autres parents ?
- Est-ce qu'il vous arrive de discuter de votre quotidien de parent quand vous êtes dans le lieu d'accueil ? Cela vous a-t-il aidé ? Si oui, comment ?

3. Expériences vécues dans le lieu d'accueil

- Comment se sent votre enfant dans le lieu d'accueil ?
- Que remarquez-vous en particulier dans le comportement de votre enfant lorsqu'il est dans le lieu d'accueil ?
- Comment votre enfant réagit-il par rapport aux règles du lieu (inscription du prénom de l'enfant en arrivant, respect de la ligne rouge pour les jeux avec roues, port d'un tablier pour les jeux de sable/eau) ? Il les comprend facilement ?
- Et vous, comment vous sentez-vous dans le lieu d'accueil ? Est-ce que vous y êtes à l'aise avec votre enfant ?
- Que pensez-vous du fait que l'enfant doit toujours être accompagné de son parent ou d'un adulte qui le connaît ?
- Que pensez-vous de la gratuité, de l'accès, des horaires d'ouverture du lieu d'accueil ? Sont-ils adaptés à vos besoins ? Y a-t-il des inconvénients ?
- Avez-vous remarqué des changements dans votre relation avec votre enfant depuis que vous fréquentez un lieu d'accueil ? Si oui, précisez ce qui a changé (pour vous, pour votre enfant) ?
- Si votre enfant va aussi à la crèche, à la garderie ou chez une maman de jour, comment se passe la séparation avec votre enfant dans ces autres lieux ?

4. Partie conclusive

- Qu'est-ce que le lieu d'accueil apporte le plus à votre enfant ?
- Y a-t-il des choses qu'il aime moins ?
- Pour vous-même, en tant que parent ou accompagnant-e, qu'est-ce que vous appréciez le plus dans le lieu d'accueil ? Conseillez-vous ce lieu à d'autres parents ?
- Qu'est-ce que vous appréciez le moins ? Que changeriez-vous ?

10.3.2 Avec les accueillant-e-s

1. Accès aux lieux d'accueil et attentes des familles

- Quel est le profil des personnes qui fréquentent principalement le lieu d'accueil dans lequel vous travaillez ?
- Quelles sont, d'après vous, les principales attentes des parents/accompagnant-e-s lorsqu'ils viennent au lieu d'accueil ?
- Quelles sont les attentes auxquelles le lieu d'accueil répond et les attentes auxquelles il ne répond que partiellement ou pas du tout ?
- Qu'est-ce qui entrave ou au contraire pourrait faciliter l'accès à votre lieu d'accueil ? Voyez-vous des obstacles supplémentaires pour les familles socialement défavorisées et/ou vulnérables ?

3. Relations sociales au sein et en-dehors du lieu d'accueil

- Avez-vous l'impression que le lieu d'accueil favorise les échanges (entre parents ; entre enfants ; entre enfants et autres parents ; entre enfants et accueillant-e-s ; entre parents et accueillant-e-s) ?
- A votre avis, quels sont les éléments qui facilitent l'échange au sein des LAEP en général ou de votre LAEP en particulier ?
- Avez-vous pu identifier des éléments qui peuvent faire obstacle aux contacts ? Les contacts se font-ils également entre personnes avec des profils différents (langue, culture) ?

4. Effets des lieux d'accueil sur le public accueilli et rôle des accueillant-e-s

- Vous est-il déjà arrivé de percevoir des changements dans le comportement des enfants ou dans la relation enfant-parent après une certaine période de fréquentation du lieu d'accueil ? Si oui, de quels changements s'agit-il ?
- A votre avis, ces changements ont-ils un lien direct avec la fréquentation du lieu d'accueil ?
- Quel type de réactions observez-vous chez les enfants et les parents par rapport aux règles (y compris l'obligation de la présence parentale) ?
- Quels sont les types de situation de vulnérabilité que vous rencontrez au sein des LAEP ?
- Quel est, selon vous, le rôle des accueillant-e-s par rapport à ces situations ?

5. Partie conclusive

- Quelles sont, selon vous, les principales forces des LAEP, notamment par rapport à d'autres lieux (crèche, garderie, maman de jour, place de jeux, etc.) ?
- Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté-e-s (par rapport à votre rôle d'accueillant-e ; par rapport aux enfants et parents/accompagnant-e-s accueillis ; par rapport à la qualité de l'accueil) ?

10.4 Fiches descriptives des LAEP

La Maison Ouverte	Lausanne
Adresse, téléphone et internet	Route Aloys-Fauquez 23 1018 Lausanne www.lamaisonouverte.ch
Forme juridique	Association, présidente : Monique Bolognini 5 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	Mars 1991
Ouverture	lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 14h00 – 18h00 20 heures d'ouverture hebdomadaires
Equipe d'accueil	9 accueillant-e-s Profils : - psychopédagogue - éducateur - assistante sociale - psychologue
Formation continue	Supervision : 6 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 9
Nb de visites en 2015	- Enfants : 3703 - Parents/accompagnants : 3129 - 1 ^{ère} visite : 387
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 136'107.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 127'807.- - Autre soutien financier : cotisations et dons - Participation financière des familles : libre

La Nacelle	Nyon
Adresse, téléphone, internet	Route de Saint-Cergue 19 1260 Nyon www.lanacelle.ch
Forme juridique	Association, présidente : Nicole Picard Flumet 6 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	Avril 1993
Ouverture	lundi, mardi et jeudi : 14h30 – 17h30 samedi matin : 9h00 – 12h00 (10 samedis par an) 9,5 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	8 accueillant-e-s Profils : - pédagogue - psychomotricienne - psychologue - éducatrice - secrétaire dans un foyer de jour 6 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 5 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 7
Nb de visites en 2015	- Enfants : 1355 - Parents/accompagnants : 1229 - 1 ^{ère} visite : 116
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 72'822.- - Subventionnement SPJ - DFJC : CHF 67'772.- - Autre soutien financier : cotisations, dons et collectes - Participation financière des familles : libre

Le Jardin Ouvert	Yverdon-les-Bains
Adresse, téléphone et internet	Avenue des Bains 12 1400 Yverdon-les-Bains 024 426 29 44 www.jardin-ouvert.ch
Forme juridique	Association, président : Dr. Peter Carp 6 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	1993
Ouverture	mardi et jeudi : 9h00 – 11h00 et 14h00 à 17h00 mercredi : 9h00 à 11h00 vendredi : 14h00 à 17h00 samedi : 10h00 à 12h00 17 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	11 Accueillant-e-s Profils : - enseignant spécialisé - éducatrice de la petite enfance - infirmière - psychologue - travailleur social 10 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 5 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 5
Nb de visites en 2015	- Enfants : 3585 - Parents/accompagnants : 3030 - 1 ^{ère} visite : 303
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 135'980.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 113'955.- - Autre soutien financier : commune, cotisations, dons et collectes - Participation financière des familles : libre

Aux quatre coins	Renens
Adresse, téléphone, internet	Av. du Censuy 5 1020 Renens Tél : 021/634.40.30 www.auxquatrecoins.ch
Forme juridique	Association, présidente : France Frascarolo-Moutinot 5 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	Mai 1996
Ouverture	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h30 – 17h00 mercredi : 9h00 – 12h00 15 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	10 accueillant-e-s Profils : - interprète communautaire - travailleuse sociale - animatrice socio-culturelle - interprète communautaire - enseignante d'école enfantine - art-thérapeute - infirmière sage-femme - psychologue - éducatrice petite enfance 8 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 7 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 7
Nb de visites 2015	- Enfants : 2428 - Parents/accompagnants : 2007 - 1 ^{ère} visite : N/A
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 92'932 - Subventionnement SPJ - DFJC : CHF 92'932.- - Autre soutien financier : commune, cotisations, dons et collectes - Participation financière des familles : libre

La Maisonnée	Morges
Adresse, téléphone et internet	Place du Casino 1 1110 Morges Tél : 021/804.66.44 www.espace-prevention-lacote.ch/prestations/petite-enfance/la-maisonnee/
Forme juridique	Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention - Espace Prévention 3 rencontres annuelles avec les accueillant-e-s et la responsable d'Espace Prévention
Date d'ouverture	Avril 1997
Ouverture	lundi et vendredi : 14h00 – 18h00 mardi : 9h00 – 12h00 jeudi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 21 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	10 accueillant-e-s Profils : - éducatrice spécialisée - psychologue - enseignante spécialisée - éducatrice de la petite enfance - art thérapeute 5 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 5 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 6
Nb de visites 2015	- Enfants : 3271 - Parents/accompagnants : 3373 - 1 ^{ère} visite : 267
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 94'760.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 94'760.- - Autre soutien financier : Non - Participation financière des familles : libre

Atelier Ouvert	Aigle
Adresse, téléphone et internet	Place du Centenaire 3 1860 Aigle Tél : 021 925 09 10 www.asantesana.ch
Forme juridique	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois (ASANTE SA-NA), directrice : Leila Nicod 4 réunions annuelles entre la directrice et les accueillant-e-s
Date d'ouverture	1997
Ouverture	mardi et jeudi : 14h00 à 17h30 mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 13 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	10 accueillant-e-s Profil - formation HES ou universitaires dans le domaine sociale ou éducatif 6 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 10 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 11
Nb de visites en 2015	- Enfants : 1401 - Parents/accompagnants : 1075 - 1 ^{ère} visite : 149
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 92'417.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 92'417.- - Autre soutien financier : Non - Participation financière des familles : libre

La Maison Ou'Verte Riviera	Vevey
Adresse, téléphone, internet	Passage Saint-Antoine 7 1800 Vevey 079/723.92.42 www.maisonouverte.ch/
Forme juridique	Association, coprésidents : Alfred Bailly et Jocelyne Rinsoz 6 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	1998
Ouverture	lundi et mardi : 14h00 – 18h00 mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 – 12h00 samedi : 10h00 – 12h00 19 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	12 accueillant-e-s Profils - coordinatrice accueil familial de jour - travailleur social - psychopédagogue - psychomotricienne - psychologue - éducatrice sociale - sage-femme 10 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 8 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 6
Nb de visites 2015	- Enfants : 2349 - Parents/accompagnants : 2215 - 1 ^{ère} visite : 245
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 110'132.- - Subventionnement SPJ - DFJC : CHF 110'132.- - Autre soutien financier : cotisations et dons - Participation financière des familles : libre

La Maison Bleue	Cossonay
Adresse, téléphone, internet	Association Maison Bleue de Cossonay Espace Alfred Landry Pré-aux-moines 1304 Cossonay Tél : 021 804 66 44 www.maisonbleuecossonay.ch
Forme juridique	Association, présidente : Françoise Lipp 11 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	Septembre 1987 pour le « Jardin Maman » Juin 2006 : restructuration de La Maison Bleue de Cossonay
Ouverture	mardi et vendredi : 9h - 11h30 jeudi : 14h30 - 17h00 7h30 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	10 accueillant-e-s Profils : - psychomotricienne - enseignante - psychologue - éducatrice petite enfance - médecin - éducatrice 11 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 8 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nombre d'accueillant-e-s formé-e-s : 7
Nb de visites en 2015	- Enfants 1434 - Parents/accompagnants 1035 - 1 ^{ère} visite : 51
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 37'373.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 37'373.- - Autre soutien financier : commune, cotisations et dons - Participation financière des familles : libre

La Maison des Petits Pas de la Broye	
Payerne	
Adresse, téléphone et internet	Chemin-Neuf 12 1530 Payerne Tél : 079/666.51.11 www.lamaisondespetitspas.ch
Forme juridique	Association, présidente : Sandra Penseyres 6 réunions annuelles du comité
Date d'ouverture	Septembre 2006
Ouverture	mardi et jeudi : 14h00 – 17h30 mercredi et vendredi : 9h00 – 11h30 12 heures d'ouverture hebdomadaire
Equipe d'accueil	8 accueillant-e-s Profils : - enseignante spécialisée - psychomotricienne - éducatrice spécialisée - infirmière et art thérapeute - psychologue - éducatrice de l'enfance 11 réunions annuelles des accueillant-e-s
Formation continue	Supervision : 4-5 séances / an Formation EESP (niveaux 1 et 2) - Nb accueillant-e-s formé-e-s : 5
Nb de visites en 2015	- Enfants : 2'908 - Parents/accompagnants : 2'516 - 1 ^{ère} visite : 167
Financement 2015	- Budget 2015 : CHF 89'804.- - Subventionnement SPJ – DFJC : CHF 86'304.- - Autre soutien financier : cotisations et dons - Participation financière des familles : pas de participation demandée

10.5 Modèle proposé pour la présentation des statistiques et informations annuelles

Nom du LAEP : Année :

Nb 1ères visites	Nb visites enfants							Nb visites accompagnant-e-s				Ouverture			Accueillant-e-s		
	Total	0-1 ans (0-11 mois)	1-2 ans (12-23 mois)	2-3 ans (24-35 mois)	3-4 ans (36-47 mois)	4-5 ans (48-59 mois)	5 ans et + (60 mois et plus)	Total	Mères	Pères	Autre	Nb heures/ année	Nb mati- nées/ semaine	Nb après- midi/ semaine	Nb total	Nb acc. formées EESP 1	Nb acc. formées EESP 2

■ **Âge des enfants** : A noter que dans cette proposition, les enfants à naître ne sont pas comptabilisés.

■ **Formations EESP** : Il s'agit de mentionner le total des membres de l'équipe formés, et non le nombre de formations suivies pendant l'année de référence.

10.6 Liste des membres du COPIL

SPJ

- Caroline Alvarez, Responsable de programmes, Unité de pilotage de la prévention
- Sylvia Garcia Delahaye, Chargée de recherche

Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

- Suzanne Baehler, Accueillante, La nacelle - Nyon
- Monique Bolognini, Présidente, La Maison Ouverte - Lausanne
- France Frascarolo, Présidente, Aux quatre coins - Renens
- Françoise Lipp, Présidente et accueillante, La maison bleue - Cossonay
- Nathalie Monnin Gallay, Accueillante, La Maisonnée - Morges
- Sandra Penseyres, Présidente, La maison des petits pas - Payerne

www.vd.ch/spj

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
SERVICE DE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens – Tél.: 021 316 53 53 – E-mail: info.spj@vd.ch

